LES
EVANGILES
DES
QUENOUILLES

Paris. Impr. Guiraudet et Jouaust, 338, rue S.-Honoré.

LES ÉVANGILES DES QUENOUILLES

NOUVELLE ÉDITION

Revue sur les éditions anciennes et les manuscrits

Avec préface, glossaire et table analytique



A PARIS
Chez P. Jannet, Libraire

MDCCCLV



PRÉFACE.

Ceci n'est pas seulement un livre amusant : c'est encore un des livres les plus précieux pour l'histoire des mœurs, des opinions et des préjugés.

Vers le temps à peu près où de brillants seigneurs et de belles dames, groupés autour d'un jeune prince qui fut plus tard le roi Louis XI, inventoient, ajustoient et racontoient ces belles histoires devenues célèbres sous le titre des *Cent Nouvelles nouvelles*, de vieilles femmes se réunissoient, non loin du manoir princier, pour passer la veillée, filer leur quenouille et conter aussi des histoires.

Ce besoin de se réunir, de conter, de jaser et de rire, a produit la moitié de notre littérature, et la bonne moitié. Se réunir et faire des contes, c'étoit tout un, si bien que tous les conteurs ont encadré leurs récits dans l'histoire d'une société conteuse. Boccace, cet enfant de Paris—qui mit en italien des histoires françoises, et qui n'a rien fait de bon que cela,—les collecteurs des *Cent*

Nouvelles nouvelles, la reine de Navarre et quelques autres, nous ont donné les contes qui se faisoient dans les cercles les plus fleuris, entre grands seigneurs et nobles dames; Guillaume Bouchet a recueilli les conversations des bons bourgeois du seizième siècle; Noel du Fail s'est fait le secrétaire des paysans; le seigneur des Accords, Etienne Tabourot, a bravement franchi le seuil des *Ecreignes dijonnoises*, et nous en a fait connoître les contes, les bons mots, les plaisanteries et les jeux.

Les *Ecreignes*, chacun sait ce que c'est, même ceux à qui ce mot seroit inconnu. Les femmes du peuple, qui ne le cédèrent jamais aux grandes dames pour la facilité de l'élocution, prirent de bonne heure l'habitude de se réunir le soir pour causer et rire en filant leur quenouille. C'est à ces réunions qu'on a donné, suivant les provinces, les noms d'écreigne, de serie, de siète, etc. La chose existe partout. Nous nous dispenserons de reproduire ici les renseignements qu'on trouve sur cette matière dans une foule d'auteurs : Tabourot, Furetière, Ménage, La Monnoye, etc., et surtout dans les *Mémoires de l'Académie de Troyes*.

Les *Evangiles des Quenouilles* sont, s'il faut en croire l'auteur, les mémoires d'une académie de vieilles femmes qui se réunissoit dans une écreigne du quinzième siècle. Un beau jour il prit envie à ces honorables matrones de mettre par écrit leurs savantes observations : elles déléguèrent six d'entre elles

pour lire ce qu'elles intitulent leurs *Evangiles*. — Pourquoi ce titre et pourquoi ce nombre de six, c'est ce qu'on peut voir dans le livre. — L'auteur fut choisi pour leur secrétaire, et chargé de recueillir les chapitres des *Evangiles* et les *Gloses* qu'on pourroit faire sur chacun d'eux.

Assurément, il y a là une mise en scène due à l'imagination de l'auteur; le livre n'a pas été fait de cette manière, ce que nous avons à dire des manuscrits le démontreroit au besoin. Mais, si la forme appartient à l'auteur, le fond est bien digne de celles à qui on l'attribue; ce sont bien là des propos de vieilles femmes, parlant de tout et d'autre chose encore, de Dieu et du diable, de la pluie et du beau temps, de sorcières et de lutins, de remèdes, de philtres, de charmes, de secrets, de tout ce qui peut tomber dans la conversation d'une assemblée de vieilles femmes. Ce que des siècles d'observations ont consacré se mêle aux préjugés les plus étranges et les plus inadmissibles, et de ce mélange résulte le répertoire le plus curieux des croyances, des erreurs et des préjugés répandus à cette époque parmi le peuple.

Rien n'est vivace comme un préjugé. Des recherches entreprises autrefois pour un travail sur les livres populaires resté inachevé nous ont mis à même de reconnoître que presque toutes les erreurs enregistrées dans *les Evangiles des Quenouilles* subsistent encore dans nos provinces. Comment de telles erreurs ont pu se perpétuer,

ce qu'il faudroit faire pour les détruire, voilà, ce nous semble, des questions dignes d'intérêt, et que la réimpression des *Evangiles des Quenouilles* aura signalées à l'attention des esprits sérieux.

Tout naturellement, les bonnes vieilles qui dictent leurs évangiles n'oublient pas le mot pour rire, elles ne reculent pas devant les questions délicates ; puis le chapitre amène la glose : ces gloses sont pleines de malice et de sel, et donnent souvent une tournure bouffonne aux idées les moins susceptibles de provoquer l'hilarité. Hâtons-nous d'ajouter que la plaisanterie ne va jamais jusqu'à la licence, chose bien digne de remarque dans un livre de cette époque.

A qui devons-nous ce livre curieux ?

On trouve dans le Catalogue Brochard (*Musæum selectum, n*° 1872*), l'indication d'un manuscrit des *Evangiles des Quenouilles* portant le nom des auteurs, maistre Fouquart de Cambray, maistre Anthoine du Val, et Jean d'Arras, dit Caron. C'est uniquement sur cette indication que repose tout ce qu'ont dit les bibliographes sur ce sujet. Ce manuscrit, ou un autre qui contient le même texte et les mêmes indications, fait actuellement partie de la riche bibliothèque de M. Armand Cigongne. C'est un volume in-folio, sur vélin, du XVe siècle, parfaitement exécuté, enrichi de miniatures et de lettres ornées. Il contient en outre *les Advineaux amoureux* et *les Ventes d'amours*. De l'examen attentif de ce manu-

scrit il résulte pour nous la conviction que c'est la rédaction originale, le premier jet des *Evangiles des Quenouilles*. Cet ouvrage s'y trouve divisé en trois series, écrites de la même main et d'une manière uniforme. Après la conclusion de la troisième serie, conclusion dans laquelle se trouve le nom des auteurs, viennent de nouvelles *Evangiles*, écrites avec moins de soin et plus tard que ce qui précède. Jusqu'à la fin de la troisième série, l'ouvrage est probablement le résultat du travail collectif des trois auteurs; ce qui suit a dû être ajouté par ordre de l'un d'eux, possesseur de la copie qui s'est conservée jusqu'à nous.

C'est donc réellement à Fouquart de Cambray, Anthoine du Val et Jean d'Arras qu'il faudroit faire honneur de la composition des *Evangiles des Quenouilles*; mais, hâtons-nous de le dire, il y a loin de leur ébauche à la version qui nous a été transmise par l'impression. Avant d'être mis sous la presse, le travail des trois auteurs a reçu des modifications importantes; il a acquis de la clarté, de l'ordre, une forme littéraire; les gloses se sont mises à leur place. Nous avions eu d'abord la pensée d'attribuer ce travail au premier éditeur de l'ouvrage, Colard Mansion; mais nous avons acquis la certitude qu'il y étoit étranger. En effet, nous avons découvert à la Bibliothèque impériale, fonds Colbert, nº 7979 [3], un autre manuscrit des *Evangiles des*

Quenouilles. C'est un volume in-4°, écrit sur vélin, orné d'une miniature et d'initiales peintes, avec titres en rouge, d'une belle écriture du quinzième siècle, relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert. Avant d'entrer dans le cabinet de cet amateur, il avoit appartenu à Marie de Luxembourg, dont il porte la signature sur la dernière page. Ce manuscrit concorde si bien de tous points avec l'édition de Colard Mansion, qu'évidemment il a servi pour préparer cette édition. Peut-être est-ce à l'un des auteurs nommés qu'il faut faire honneur de l'achèvement de l'ouvrage. Nous n'essaierons pas de décider en faveur de l'un des trois ; nous renoncerons même à donner aucun renseignement sur leur compte, car nous ne connoissons d'eux que ce seul ouvrage, et nous n'avons rien trouvé de satisfaisant dans les biographies générales ou particulières[1].

Nous avons dit que les *Evangiles des Quenouilles* avoient été composées vers la même époque et à peu près dans les mêmes lieux que les *Cent Nouvelles nouvelles*, c'est-à-dire vers le milieu du XVe siècle et en Belgique. Cette conviction résulte pour nous de l'étude du dialecte, des circonstances mentionnées dans l'ouvrage, de l'état

1. M. Arthur Dinaux (*Trouvères, jongleurs et menestrels du nord de la France et du midi de la Belgique*, 3 vol. in-8°) s'est occupé des *Evangiles des Quenouilles*, mais son travail se ressent un peu trop du manque absolu de documents.

des manuscrits et des éditions. Rien d'ailleurs ne nous a fourni d'indications précises, et nous ne parlons que par conjecture.

M. Brunet a donné, dans le *Manuel du Libraire*, la liste des éditions des *Evangiles des Quenouilles*. Nous allons reproduire cette liste à peu près littéralement. Nous n'avons trouvé qu'une édition qui n'y fût pas mentionnée. Outre cette édition inconnue, nous avons vu la plupart de celles que M. Brunet a décrites. Comme cela arrive assez souvent pour les ouvrages qui ont d'abord circulé manuscrits, les éditions des *Evangiles des Quenouilles*, publiées sur des manuscrits différents, à des époques et dans des lieux éloignés, présentent des variantes assez nombreuses; nous ne nous sommes pas attaché à les signaler. La meilleure édition, c'est la première, donnée à Bruges par Colard Mansion, vers 1475, in-fol. C'est celle que nous avons suivie, en nous aidant du manuscrit de la Bibliothèque impériale. Nous avons fait quelques additions, que nous allons indiquer dans un tableau des *Variantes et corrections*. Dans un appendice, nous donnons trois chapitres du manuscrit de la Bibliothèque impériale qui ne se trouvent dans aucun imprimé, et le texte complet du manuscrit de M. Cigongne, qui nous a paru présenter assez de différences pour mériter d'être reproduit en entier. Enfin, dans un *Glossaire-index*, nous donnons l'explication des mots difficiles et la liste des choses mentionnées

dans les divers chapitres de l'ouvrage. Ce travail nous a paru susceptible d'utilité, dans un livre non moins intéressant pour les amateurs de notre ancienne littérature que pour le philosophe et le savant.

P. J.

Liste des éditions des Evangiles des Quenouilles[1].

* 1. [Evangiles des Quenoilles]. Petit in-fol. goth.

Edition extrêmement rare, sortie des presses de Colard Mansion, imprimeur à Bruges, vers 1475. Elle n'a ni chiffres, ni réclames, ni signatures, et l'on n'y compte que 21 ff. en tout, dont les quatre premiers sont imprimés à longues lignes, et commencent par les deux suivantes :

Cy commence le traittié intitulé les Euuangiles des Quenoilles faites en lonneur et exaucement des dames.

Cette partie a 32 lignes par page entière ; la seconde, de 17 ff., est à 2 col., dont celles qui sont entières portent 34 lig. L'ouvrage se termine sur le verso du dernier f. par la *conclusion de lacteur....*

2. Le Livre des Connoilles. Pet. in-4. de 27 ff., y compris le titre, 31 lig. par page.

Edition sans chiffres ni réclames, sans lieu ni date, imp. en car. goth. dans le genre de ceux de Math. Husz, de Lyon, avec des fig. en bois. On lit au recto du dernier f. (et en deux

1. L'astérisque placé devant le numéro désigne les éditions que j'ai vues. P. J.

lignes) : *Cy finissent les Euangilles des Cônoilles, lesquelles traictent de plusieurs choses joyeuses*. Le texte commence par ces mots : *Maintes gens sont aujeur d'hui qui alleguent et autorisent leurs parolles.*

3. Les Euangiles des Connoilles faites a lhonneur et exaulcement des dames, lesquelles traitent de plusieurs choses joyeuses, racontees par plusieurs dames assemblees pour filer durant six journées. *Lyon*, *Jean Mareschal*, 1493, in-4. goth.

Edition très rare, citée par Duverdier.

* 4. Le Livre des Connoilles. *Sans lieu ni date*, in-4. goth. de 32 ff., signat. A.-D. fig. en bois.

Cette édition est annoncée dans le catalogue du Roi comme de *Lyon*, 1493.

* 5. Le Liure des Quenoilles. *Cy fine le liure des Quenoilles, lequel traicte de plusieurs choses joyeuses. Imprime a Rouen pour Raulin Gaultier, libraire demourant audit lieu en la grant rue de Sainct Martin du Pont, jouxte lenseigne du Fardel*, Pet. in-4. de 21 ff. à 36 lig. par page, car. goth.

Autre édition rare.

6. Le Liure des Quenouilles, ou les Euangiles des femmes. (*Sans lieu ni date*,) pet. in-8. goth. de 32 ff.

* 7. Le Livre des Connoilles. — *Cy finist le livre des Connoilles, lequel traicte de plusieurs choses ioyeuses*. Pet. in-8. goth. de 32 ff. à 27 lig. par page, avec une vignette au frontispice.

Cette édition n'est pas la même que la précédente; elle paroît être d'Alain Lotrian, de 1530 à 1536. Le verso du dernier f. n'a que 20 lig.

* 8. *Le liure des Quenoilles.* — *Cy finist le livre des Quenoilles, lequel traicte de plusieurs choses joieuses.* Pet. in-8. goth., signatures a—fiiij, sans lieu ni date, avec une vignette au frontispice.

Edition du XVIe siècle, qui a échappé aux recherches de M. Brunet.

* 9. Les Euangiles des Connoilles, faictes en lonneur et exaulcement des Dames. *Lyon*, *Jehan Mareschal*, MCCCCXCIII (*Paris*, *Techener*, *sans date*), in-16 goth. fig. sur bois.

Réimpression qui fait partie de la collection de *Joyeusetés* publiée par M. Techener.

M. Brunet cite aussi une traduction anglaise, imprimée par Wynkyn de Worde, et décrite dans les *Typographical Antiquities*, édition de Dibdin, II, page 332.





VARIANTES ET CORRECTIONS.

Notre édition reproduit littéralement l'édition originale, imprimée à Bruges par Colard Mansion, sauf les corrections faites d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

Elle contient de plus :

1° Le chapitre XX de la Ve Journée, et les chapitres XVI et XVII de la VIe Journée, qui manquent dans l'édition originale et dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, et que nous avons intercalés d'après l'édition de Rouen, Raulin Gaultier, in-4. Nous devons faire remarquer que ces trois chapitres se trouvent dans les autres éditions dès le XVe siècle.

2° Trois chapitres qui, dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, portent les nos XVI, XVII et XVIII. Ces trois chapitres ne se trouvent dans aucune édition.

3° Le texte du manuscrit de M. Cigongne. Nous avons renvoyé, par des chiffres placés à la suite de chaque Evangile, au chapitre de notre édition correspondant [1];

1 Le chiffre romain indique la journée, et le chiffre arabe le chapitre.

mais ce manuscrit contient plusieurs chapitres qui ne figurent pas dans les imprimés. En voici l'indication :

1re Serie, chapitres 5, 25.

2e Serie, chapitres 5, 14, 20 (la fin), 21, 24, 25 (la fin), 35, 38, 40, 48, 51, 53 (la fin), 55, 61, 65, 66, 82.

3e Serie, chapitres 1, 2, 5, 8, 9, 17[1], 19, 21, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 37.

4e Serie, en entier.

Voici quelques observations particulières :

1re Journée, chap. XX, Glose, au lieu de *Hulottote*, lisez *Hulotte*.

3e Journée, chap. XIII, Glose, *Berte le Lourde*, le manuscrit Colbert porte : *Berte le Sourde*.

4e Journée, chap. IV, *violée*, lisez *voilée*. Du reste, ce chapitre n'a de sens que dans le manuscrit de M. Cigongne (*Appendice* B, 2e serie, LXXIIe évangile), et c'est là qu'il faut le lire

4e Journée, chap. XI, *engendre*, lisez *a engendré*.

— chap. XVI, Glose, *mirouers à Bruge*, *à glace*, lisez, comme au manuscrit Colbert, *à brune glace*.

Appendice, 3e serie, 17e evangile, *musclé*, lisez *masclé*.

1. C'est le 17e chap. de la VIe journée, qui n'est ni dans le mss. Colbert, ni dans l'édition originale.



Cy commence le traittié intitulé les Euvangiles des Quenoilles, faittes à l'onneur et exaucement des dames.

MAINTES gens sont au jour d'huy qui alleguent et auctorisent leurs parolles et raisons par les Euvangilles des Quenouilles, qui gaires ne scevent de quele importance et auctorité elles sont, ne qui en furent les sages doctoresses et premières inventerresses. Et aincoires, qui pis est, les alleguent plus par derrision et en mocquerie qu'ilz ne font par affection qu'ilz ayent à la grande substance qu'elles contiennent. Et ce font-ilz tousjours en l'amoindrissement et reboutement des dames, dont c'est pechié et grant honte pour ceulx qui ainsy le font. Car ilz ygnorent la grande noblesse des dames, et les grans biens qui d'elles procedent. Car pour ce que la première femme fut faitte et creé en lieu hault et noble,

plain de net et pur air, pour ce sont toutes femmes naturelement nobles, nettes, douccez, courtoises et plaines d'esperit legier et inventif, et si tressoubtil que à bien pou d'ayde elles scevent pluiseurs choses à venir, car les passéez et presentes sçavent de leur propre nature, selon les conjectures et dispositions des temps, des personnes, des auguremens des oyseaux et des bestes, et, brief, de toutes autres creatures, comme il apperra ou procès de ce livre. Or est ainsi doncques que pour obvier à teles injures, et teles mocqueries mettre à neant, et par contraire exauchier les dames et leurs Euvangiles verifier, je, qui de pieça et mesmes dès mon enfance ay esté leur humble clerc et serviteur, et dont des biens que d'elles ay receus assez ne me sauroi loer, je, à la requeste d'aucunes mes treschières, ay, comme cy après porrez veoir, mis par escript et en ordre ce petit traittié, qui contient en soy le texte des Euvangiles des Quenouilles, ensemble pluiseurs gloses et postilles y adjousteez et esclarciez par aucunes sages dames, desqueles les noms seront cy ensuivant mis et escrips.



Les noms des dames qui firent le texte des Euvangiles des Quenoilles.

POUR entammer doncques ceste euvre, il est tout notoire à tous bons et vrais catholiques que pour mettre et rediger par escript, à la memoire perpetuelle des crestiens, les saintes et vrayes parolles, ensambles les vertueuses euvres et faiz de nostre benoit sauveur et redempteur Jhesus Crist et de ses sains apostres, furent esleus quatre preudhommes d'entr'eulx, plains de verité et vertus, pour faire cestui sainct mistère qui se nomment Euvangiles, par les escriptures lesqueles la vraye et sainte foy catholique est tenue, enluminée et corroborée, et sera jusques en la fin des siècles. A samblable doncques, pour verifier et mettre en avant les parolles et auctoritez des femmes de jadis, affin aussi de les non perdre ne telement evanouyr que la memoire ne puisse estre fresche et recente entre celles du temps pre-

sent et de cellui à avenir, ont esté trouvéez six matrones sages et prudentes pour reciter et lire lesdittes Euvangilles des Quenouilles en la manière que cy après sera declairée. Et pour ce que en tout tesmoingnage de verité il convient trois femmes pour deux hommes, pour faire et accomplir doncques le nombre desdiz quatre euvangelistes, il a convenu que six femmes aient esté empeschiez de faire cestui euvre, pour plusgrande approbacion de verité, desqueles les noms s'ensuivent : La première fut nommée dame Ysengrine du Glay ; la seconde estoit appellée dame Transeline du Croq ; la tierce eut nom dame Abonde du Four ; la quarte fut appellée dame Sebile des Marez ; la quinte eut nom dame Gomberde la Faée ; et la sixiesme eut nom dame Berthe de Corne. Ces six dames furent si tressaiges en leur temps, que, se ce eust esté pour conjurer un bleu dyable ou pour le loyer dessus un coussin, si estoient-elles assez expertes et habilles.



Qui fut la première femme qui mist avant ces Euvangiles, et comment le composeur de ce livre fut constraint de faire cest euvre.

SELON ce que je treuve ès anciens registres, ces Euvangiles furent commencéez dès les premier et second eages du monde, ou temps que regnoit le fort et puissant roy Zoroastes, qui fut le premier qui trouva l'art de nygromancie, de laquele art il monstra et enseigna partie à la royne sa femme, nommée Hermofrodita, et laquelle depuis fist de beaux principes pour le commencement de ces Euvangiles ; mais elles ne furent de son temps acheveez, ains d'eage en eage et de siècle en siècle elles ont esté multipliéez et par legiers espris infusez ès corages des prudentes femmes, chascunes en son temps, selon les auguremens et signes qu'elles povoient concevoir et veoir, tant en la terre comme en l'air. Et depuis ce temps n'a esté

aincoires aucun, voire que j'aye sceu, ne qui soit venu à ma congnoissance, qui ait volu prendre la paine de les mettre par escript ou en registre, au moins le tout, ne par ordre, mais ce tant pou que fait en a esté, ce a esté confusiblement et par pièces puis cy puis là, sans tenir aucun ordre. Et aincoires ce qui fait en a esté, ç'a esté plus par derrision et mocquerie que autrement, et toutesfois elles ne deffaillent pas de grant mistère. Et pour vous donner à congnoistre comment je suis venu en ceste temeraire et presumptueuse hardiesse et oultrecuidance, que de voloir escripre et mettre par ordre cest euvre, il est verité que un soir après souper, pour cause d'esbat et de passetemps, ès longes nuis entre le Noël et la Chandeleur derrain passé, je me transportay en l'ostel d'une assez ancienne damoiselle, assez près ma voisine, où j'avoye acoustumé d'aller souvent deviser, car pluiseurs des voisines d'environ venoient illec filer et deviser de pluiseurs menus et joyeux propos, dont je prenoie grand soulas et plaisir. Mais pour ceste fois estoient illec les six dames assembléez, qui moult fort estoient empeschiez de diverses raisons, et souvent, de la grant haste qu'elles avoient de dire leurs propos, elles anticipoient l'une l'autre

et parloient toutes ensemble. Moy, aucunement honteux de ceste ma soudaine avenue entr'elles, me voulz retraire arrière, et pris congié d'elles, en moy departant d'illec; mais soudainement je fus d'elles rappellez et de fait arrestez par la robe par l'une d'elles, dont moitié force, moitié requeste, je retournay et m'assis entr'elles, et leur priay moult humblement qu'elles me pardonnaissent de ce que si francement et si baudement me estoie esbatus entre elles. L'une prist la parolle pour toutes les autres et me dist que vrayement je leur estoie le tresbien venus, et le mieulx que homme qu'elles sceussent en ce monde, et qu'il leur sembloit que Dieu m'avoit illec amené pour estre en leur ayde, attendu le fait en quoy elles estoient pour ceste heure occuppéez et empeschiez, et que mieulx leur drescheroie leur euvre et concept, veu que autreffois en autres matières avoie escript des dames fort à leur honneur. Et aincoires de present me prioient que le pareil voulsisse faire, à cestui leur tresgrant besoing, et elles en temps oportun, par elles ou par leurs successeurs, me feroient tele remuneracion que jusques à souffire, me priant en oultre que voulsisse entreprendre de mettre par escript un petit volume qui pour son nom prenderoit les Euvangiles

des Quenoilles, en memoire et souvenance perpetuele d'elles et à l'adreschement de toutes celles qui vendroient. Moy, aucunement honteux de la loenge qu'elles me donnoient, me cuiday excuser, mais tantost je fus sy anticipez de parolles, et de diverses raisons enveloppez, que tout confus me convint entreprendre ceste charge, en laquelle, s'il y a à redire ou aucune faulte ou mauvais entendement, je vous supplie le me pardonner, et laditte faulte imputer à celles qui par si tresgrant haste le me disoient, que loisir ne temps n'avoie aucuneffois les bien entendre, ne ma main, qui par viellesse est devenue pesante, et mes yeulx obnubilez, ne les povoient si hastivement comprendre, ne servir si tost qu'elles eussent bien volu. Ceste charge doncques par moy ainsi prise, les dames me remercièrent grandement, et prindrent jour entre elles et heure de retourner le lendemain après souper, et me chargièrent que avec moy aportaisse largement papier et enchre et plumes, car elles vouloient determiner de haultes besoingnes.



L'ordonnance de cestui livre mise en termes par dame Ysengrine.

LENDEMAIN à heure assignée, je, fourny de mes agoubilles, me trouvay ou lieu assigné, ouquel estoient desjà assambléez les six dames, qui après moy attendoient. Et elles de ma venue joyeuses, comme par samblance elles demonstroient, après qu'elles me eurent preparé mon lieu pour à mon aise oyr et escripre leurs oppinions et doctrines, l'une d'elles, et la plus ancienne, nommée dame Ysengrine du Glay, commença à parler, après licence obtenue des autres, ses compaignes, les parolles qui s'ensuivent : Mes treschières voisines et compaignes, en ceste vocacion vous voyez, et aussy il est tout notoire, comment les hommes du temps present ne cessent de escripre et faire libelles diffamatoires et livres contagieux poignans l'honneur de nostre sexe. Et touteffois, attendu que eux et nous sommes fais tous

d'un ouvrier, descendans l'un de l'autre, et encoires, puisque dire le me convient, sommes venues et descendues de plus hault et plus noble lieu qu'ilz ne sont, et faittes de matière plus nette et plus clarifiée que eux, il m'est avis, à correction de vous toutes, que bon seroit que, à l'ayde de cestui nostre secretaire et amy, nous feissons un petit traittié des chappitres que volons tenir et mettre par ordre, lesquelz de pieça de noz grandes et anciennes mères ont esté trouvéez, affin de les non mettre en oubliance, et qu'il puisse venir entre les mains de celles qui aincoires sont à avenir. Lequel traittié contendra les chappitres des Euvangilles des Quenoilles, ensemble les gloses que aucunes sages et prudentes matrones y ont adjousté, et aincoires feront, en multipliant le texte. Et pour entrer en la matière et mettre ordre en nostre commencement, vous savez qu'ilz sont six jours ouvriers en la sepmaine, et nous sommes six qui avons empris ceste besoingne, et qui avons veu et oy recorder, par nos anciennes pluiseurs choses des viel et nouvel Testament, et pluiseurs vraies et bonnes auctoritez, si m'est advis, en conclusion, qu'il seroit bon que à lundy prochain venant nous assemblissons en l'ostel de Maroie Ployarde, où l'en a accoustu-

mé de tenir la serie, environ sept heures du vespre, et illec, se c'est vostre avis, l'une de nous commencera sa lecture, et ses chappitres recitera, en la presence de toutes celles qui illec seront assembléez, pour les tenir et mettre en perpetuele memoire. Les assistentes tantost et sans autre deliberacion dirent toutes à une voix que dame Ysengrine avoit tresbien dit, et de fait lui prièrent qu'elle voulsist entreprendre ceste charge de lire la première, pour ce lundy, à l'eure assignée, et elles sans aucune faulte y seroient, et sy prieroient aucunes de leurs voisines vielles et jones, pour mieulx auctoriser leur chappitre. Ceste charge prist moult volentiers dame Ysengrine, et dist qu'elle en feroit son mieulx ; en ce disant elle se tourna vers moy, et moult amoureusement me requist que son secretaire voulsisse estre, et pareillement de toutes les autres, et qu'elles me feroient guerredonner par aucunes d'elles des plus jones et à mon chois, duquel guerredon je les remercie, et dont desjà me tiens pour content.



L'ordonance de la première journée, et de la descripcion de dame Ysengrine du Glay, et qui elle fut.

Le lundy au soir, environ entre sept et huit heures, après souper, s'assemblèrent lesdites six dames, ensembles toutes les voisines qui accoustumé avoient d'y venir, et pluiseurs autres qui y furent invitéez, qui aincoires n'y avoient esté, pour oyr le mistère que illec faire se devoit. Dame Ysengrine du Glay y vint accompaignié de pluiseurs de sa congnoissance, qui toutes apportèrent leurs quenoilles, lin, fuiseaux, estandars, happles, et toutes agoubilles servans à leur art. Et brief, ce sembloit à veoir un droict marchié où l'en ne vendoit que parolles et raisons à divers propos de pou d'effect et de petite valeur. Le siege de dame Ysengrine estoit preparé à un costé un pou plus hault des autres, et le mien de costé elle. Devant moy un rondeau où estoit assise une lampe

d'oile pour enluminer sur mon euvre, et toutes les assistentes avoient tourné leurs visages ou regart de dame Ysengrine, laquele, après licence obtenue, commença à parler en ceste manière... Mais avant que je commence escripre ses chappitres, je vous vueil reciter l'estat et la genealogie d'elle. Dame Ysengrine estoit eagie de .lxv. ans ou environ. Belle femme avoit esté en son temps, mais elle estoit devenue fort ridée. Les yeulx avoit enfonssez, et la bouce grande et large. Cinq maris avoit eu, sans les acointes de costé. Elle se mesloit en sa viellesse de recevoir les enfans nouvellement nez, mais en sa jonesse elle recevoit les grans enfans. Moult experte fut en pluiseurs ars. Son mari estoit assez jone, duquel elle estoit fort jalouse, et dont elle faisoit souvent grandes complaintes à ses voisines. Touteffois, licence, comme dit est, obtenue, elle commença son Euvangille, et prist son thume sur son mari, en hongnant, et dist :



Cy commencent les chappitres de l'Euvangile dame Ysengrine du Glay, pour le lundy.

Mes bonnes compaignes et voisines, il n'est aucune de vous qui ne sace que je prins mon mari Josselin plus pour sa beauté que pour sa richesse, car povre compagnon estoit, et vela je ne le vey ne hier ne au jour d'huy, dont j'ay grant doleur au cuer. Et certes il a grant marchié des biens que mes maris ses predecesseurs ont par cidevant à grande peine et doleur assemblez. Je croy que ce sera ma mort.

Et à ce propos, et pour premier chappitre, je dy, pour aussy vray comme Euvangile, que l'omme qui despent indeuement les biens qui lui viennent de par sa femme, et sans son gré et congié, il en rendra conte devant Dieu comme de chose emblée.

Glose. Sur ce chappitre dist une ancienne matrone nommée Griele, femme de Jehan

Joquesus : Certes, cellui mari qui fait contre ce chappitre est mis après sa mort ou purgatoire des mauvais maris, en un baing de soulphre ardant, s'il n'a faitte sa penitance en ce monde par les hospitaux.

LE SECOND CHAPPITRE.

Il n'est riens plus certain que le mari qui va au contraire de ce que sa femme lui conseille et veut faire, et qui la contredist de chose qu'elle dye, il est faulx et desloyal parjure.

Glose. Certes, dist Gombaude du Fossé, j'en ay veu pluiseurs miracles de ceulx qui ont transgressé ce chappitre, et mesmes mon parastre se rompy la jambe pource qu'il n'avoit volu croire le conseil de ma mère.

LE TIERS CHAPPITRE.

Homme qui sa femme bat, pour quelconque cause que ce soit, n'aura jamais, pour prière qu'il sace faire, grace de la Vierge Marie, se premierement il n'a obtenu pardon de sa femme.

Glose. Maroie Ployarde dist sur ce chappitre que cellui qui bat sa femme fait autel pechié comme s'il se voloit soy mesmes

desesperer : car, selon ce que j'ay ouy dire à no curé, ce n'est que un corps, d'homme et de femme acouplez par mariage.

LE QUART CHAPPITRE.

HOMME qui fait aucune chose sans qu'il le donne à congnoistre à sa femme, je vous dy comme Euvangile qu'il est en concience pire que larron, qui bien l'oseroit dire.

Glose. Les anciennes matrones ont maintenu pour verité que les enfans qui viennent de tel mariage jamais en ce monde ne deviendront riches, et si seront volentiers menteurs.

LE CINQUIESME CHAPPITRE.

MES amies, je vous di pour verité qu'il n'est doleur ne angoisse pareille à celle que femme porte quant son mari va autre part porter et donner sa substance, et especialement quant les biens viennent de par elle.

Glose. Pour certain, dist une vielle qui estoit nommée Flourette la Noire, celui qui rompt son mariage par adultère est moins à prisier que un Juyf ou Sarazin, car il est parjur.

LE VIe CHAPPITRE.

FILLE qui veult savoir le nom de son mari à venir doit tendre devant son huis le premier fil qu'elle filera cellui jour, et de tout le premier homme qui par illec passera savoir son nom. Sache pour certain que tel nom aura son mari.

Glose. A ce mot se leva l'une des assistentes, nommée Geffrine, femme de Jehan le Bleu, et dist que ceste chose avoit esprouvée, et que ainsi lui en estoit avenu, dont elle maudissoit l'eure d'avoir encontré un tel homme, qui toute couleur et beauté avoit perdue, et si estoit si tresmauvais mesnagier que autre chose ne povoit faire que dormir.

LE VIIe CHAPPITRE.

QUANT femme porte enfant, et on veult savoir s'elle porte filz ou fille, on doit mettre en dormant sur sa teste du sel si soement que point ne le sache, et après, en devisant à elle, sachiez quel nom elle nommera. S'elle nomme homme, ce sera un filz; et s'elle nomme femme, ce sera une fille.

Glose. Ceste mesmes chose m'avint quant

je portoie ma fille Lise Tempremeure, dist Grièle du Solier, et le me fist et aprist ma tante, qui estoit fort ancienne et moult renommée en pluiseurs ars.

LE VIIIe CHAPPITRE.

On ne doit point donner à jones filles à mengier de la teste d'un lièvre, afin qu'elles mariéez, et par especial enchaintes, n'y pensent : car, pour certain, leurs enfans en pourroient avoir leurs lèvres fenduez.

Glose. Dist tantost Margot des Bledz : Tout ainsi en avint-il nagaires à l'une de mes cousines : car, pour ce qu'elle avait mengié de la teste d'un lièvre, sa fille, dont elle estoit enchainte, en apporta sur terre quatre lèvres.

LE IXe CHAPPITRE.

On ne doit point aussy laissier mengier aux jones filles à marier de teste de mouton, de crest de coq, ne d'anguille, affin qu'elles ne cheent du mal sainct Loup par derrière.

Glose. Certainement, dist Belotte la Cornue, c'est un tresgrant dangier : car, pour ce que ma mère en menga, j'en ai eu trois taches qui, comme je croy, jamais ne me fauldront : l'une si est que souvent me laisse

cheoir par derrière; la seconde, que je hurte volentiers; et la tierce, qu'il me croist ou plus secret lieu de mon corps une chose à manière de la creste d'un coq, dont j'ay grand vergoingne.

LE Xe CHAPPITRE.

JE vous jure comme Euvangile que, quant une jone fille mengue acoustumeement lait bouilly en la paelle ou en un pot de terre, qu'il pleut volentiers et par coustume le jour de ses nopces, et si a volentiers mari merancolieux et hoingnard. Et aussi ne fault-elle pas d'estre souvent crottée et mal parée.

Glose. Dist dame Abonde : A cest texte ne fault aucune exposicion, car la règle en est toute commune, et jamais n'y a faulte, comme il apparut à mes nopces, où pluiseurs de vous furent.

LE XIe CHAPPITRE.

POUR certain et pour aussi vray que Euvangile, quant un homme couche avec sa femme ou s'amie ayant les piez ors et puans, et il avient qu'il engendre un filz, il aura puante et mauvaise alaine; et se c'est une fille, elle l'aura puante par derrière.

Glose. Maroie Ployarde dist sur ce chappitre que de sa cousine germaine en avint ainsi, car, par tout où elle aloit, elle rendoit une odeur si puante de son derrière, que les assistens en estouppoient leurs nez, mais ne savoient qui cellui estoit qui en estoit cause.

LE XIIe CHAPPITRE.

POUR aussy vray que Euvangile, je vous dy que quant un jone homme pucel espouse une fille pucelle, le premier enfant qu'ilz ont est par coustume fol.

Glose. Berthe l'Estroite sur ce chappitre dist que ainsi estoit nagaires avenu à l'une de ses filles, qu'elle avoit mariée au porchier de son hostel, car il convint que pour la première nuit elle leur enseignast comment ilz devoient faire, dont il est avenu que leur premier filz est fol et povre innocent.

LE XIIIe CHAPPITRE.

MES voisines et compaignes, je vous dy pour Euvangile que, quant l'enfant est nouvellement né, et avant qu'il suche la mamelle, se on lui donne à mengier d'une pomme cuitte, jamais, après, toute sa vie, il

n'en sera si luffres ne gourmant à table, en boire et en mengier, et si en sera plus courtois en fais et en parolle entre les dames.

Glose. Maroye Morele dist sur ce texte que, quant un enfant est né, qui lui porteroit le petit boyau jusques au chief, il en auroit longue vie, douce alaine, bonne voix et gracieuse loquense.

LE XIIIIe CHAPPITRE.

JE vous asseure, pour aussy vray qu'Euvangile, que, pour faire avoir aux enfans cheveux crespez, tantost après qu'ilz sont desobez, il convient laver leur chief de vin blanc, et en leur baing soit mise la rachine de blanche vigne.

Glose. Dame Hermofrode, sur ce pas, dist, en corroborant le texte, que qui feroit sechier, par deux enfans jones et beaux, l'aubete du petit enfant sur la pointe d'une espée trenchant et clere, que l'enfant sera toute sa vie beaux et hardis, et bien venus entre les nobles.

LE XVe CHAPPITRE.

OR entendez bien, vous toutes qui cy estes presentes, je vous avertis que jamais on ne

doit tirer espée nue ne autre long trenchant devant femme grosse, que, premier que riens s'en face, ne lui va doucement touchier du plat sur son chief, affin qu'elle demeure asseurée, et que son fruit en soit toute sa vie plus hardy.

Glose. Peronne Bevette dist que, pour ce que on ne fist point ainsi à sa mère quant elle la portoit, elle a esté et aincoires est si paoureuse, qu'elle n'oseroit couchier seule sans avoir compaignie d'hommes.

LE XVI[e] CHAPPITRE.

JE vous dy pour aussi vray que Euvangile que jones filles ne doivent jamais mengier cerises à la derraine avec leurs amoureux, car souvent avient que cellui à qui vient la derrenière demeure le derrenier de tous à marier.

Glose. Dame Sebille des Mares dist sur ce pas que les filles ne doivent point mengier à cachelouche leur potage avec leurs amoureux, car par coustume il avient souvent que leurs maris ont acointe à part, et non pas les femmes.

LE XVII[e] CHAPPITRE.

AINCOIRES vous dy que Dieu et raison def-

fendent le parler ou le rameutevoir, devant aucune femme mariée en eage de porter enfans, ou qui est enchainte, de quelconque chose pour mengier qui pour le present et au besoing ne se pourroit trouver, affin que le fruit qu'elle porte n'en apporte enseigne sur son corps.

Glose. Dame Abonde du Four dist que, par ruer au visage de la femme qui porte enfant aucunes cerises, frezes ou vin vermeil, l'enfant en apportera sur soy aucune enseigne.

LE XVIIIe CHAPPITRE.

SACHIEZ que homme qui se double en mariage est inhabile de parvenir à aucune dignité, et, se sa femme lui faisoit le pareil cas, sans faulte il seroit cause de l'un et de l'autre mal, et elle deveroit estre jugie quitte et sans pugnicion.

Glose. Dame Ysorée la Courte dist sur ce pas que la femme qui veult que son mari point ne se desvoye avec autres femmes, si face par trois lundis chanter messe de saincte Avoie : Et je vous dy pour certain que les dames de Paris en entretiennent ainsi leurs maris.

LE XIXe CHAPPITRE.

QUANT on baptise aucun enfant, soit filz, soit fille, se la fille a deux parrins, elle aura deux barons ou plus; et aussi, se le filz a deux marrines, et il vit eage d'homme, il aura deux femmes ou pluiseurs.

Glose. Certainement, dist Ampelune Hucquette, je doy bien maudire l'eure que Willequin mon mari en eut oncques tant, car il en a trois accointes, sans celles que point ne sçay.

LE XXe CHAPPITRE.

QUANT on voit ces petits enfans courir parmi les rues à chevaulx de bois, à tout lances, et desguisez par manière de gens de guerre, c'est tout vray signe de prochainement avoir guerre et discencion ou pays.

Glose. Perrine Hulottote dist sur ce pas que, quant les petis enfans portent banières et confanons en chantant par les rues, c'est tout signe de mortalité.

LE XXIe CHAPPITRE.

SE femme veult certainement savoir se

son mari se double, si avise se une plaine lune se passe sans elle approchier ; certes, s'elle y a soupechon, ce n'est pas sans cause.

Glose. Ceste Euvangile est vraye, dist Maroie Ployarde, car il y a plus de trois lunoisons que Jan Ployart, mon baron, ne fist ne cou ne quoy, et si suis aincoires femme assez pour l'endurer.

LE XXII[e] CHAPPITRE.

On ne doit point donner aux femmes grosses à mengier de nulles testes de poissons, affin que par leur ymaginacion leur fruit n'apporte sur terre la bouche plus relevée et plus aguë qu'il n'est de coustume.

Glose Perrette Faytos, sage femme, dist qu'elle avoit receut pluiseurs enfans qui avoient leur débout plus long oultre mesure que les autres.

LE XXIII[e] CHAPPITRE.

Se d'avanture un homme bat sa femme enchainte, ou la pile du pié, lors qu'elle enfantera moult grant traveil en aura, et bien souvent les en convient morir.

Glose. Dame Hermofrode dist que en ce

n'a aucun remède, fors qu'il convient avoir le soler dont le mari la pila, et qu'elle boive à mesmes, et, se ainsi le fait, sachiez qu'elle enfantera legierement.

LE XXIIIIe CHAPPITRE.

S'IL avient que aucun ou aucune engambe par dessus un petit enfant, sachiez que jamais plus ne croistera, se cellui ou celle mesmes ne rengambe au contraire et retourne par dessus.

Glose. Certes, dist Sebile, de ceste chose viennent les nains et les petites femmes.

LE XXVe CHAPPITRE.

SACHIEZ pour vray comme Euvangile que, se la chausse d'une femme ou fille se desloie emmy la rue et qu'elle le perde, c'est signe et n'y a jamais faulte que son mari ou amy ne se desvoye.

Glose. A ce mot laissa le filler une nommée Transsie d'Amours, jone de .lxvij. ans, et dist qu'il n'estoit chose plus vraye que ceste Euvangile : car dès mercredy derrain passé je ne vey mon ami Joliet, pour ce que en ce mesmes jour je perdy mon gartier en la rue.

LE XXVI[e] ET DERRAIN CHAPPITRE.

Et pour conclusion, mes amies et voisines, et pour mettre fin à mes chappitres, je vous dy que, quant à une femme vient le mal des mammelles, il ne lui fault autre chose sinon que son mari lui face de son instrument naturel trois cercles environ le mal, et sans aucune doubte elle en garira

Glose Saintine Tempremeure dist qu'on doit entendre ces trois cercles estre fais au débout du ventre, un pou soubz la chainture.

Toutes les assistentes commencèrent moult fort à rire de ceste joyeuse conclusion, et moult loèrent la sage dame Ysengrine, qui si haultement avoit continuée son Euvangile, et departi par .xxvj. articles, qui tous estoient de grant sens et de grande importance, et promirent qu'elles metteroient paine de tant les repeter qu'elles les sauroient par cuer, pour les publier et communicquer à celles qui point n'avoient esté à ceste lecture.



OULT me fut bel quant dame Ysengrine mist fin à son parler, car papier et chandeille me fail-

loient, avec sommeil qui fort m'avoit accueilli, car près de minuit estoit. Si voulz prendre d'elles congié, mais elles me prièrent que, avant que partisse, je veisse eslire celle qui à lendemain deveroit lire son Euvangile. Si se mirent toutes ensemble à cônseil, et d'un commun accort esleurent Transeline du Croq, une ancienne damoiselle, laquelle prist volentiers la cherge de ce faire, et me requist tresinstamment, en la presence d'elles toutes, que à ce besoing la voulsisse servir. Je lui promis, que envis que volentiers, mais d'une chose la requis : c'est qu'elle venist un pou plus tempre que ce lundy n'avoient fait, affin de eviter le traveil de la nuit et le veillier, qui les yeulx traveille.





S'ensieut la continuacion des Euvangiles faittes et leuttes par dame Transeline du Croq, pour le mardy, en l'ostel et à heure accoustumez.

QUANT vint le mardy, environ cinq heures du vespre, commencèrent venir et assembler femmes, tant vielles comme jones, de toutes parts : car desjà elles avoient publié ce que le lundy avoit esté fait, et ce que le mardy faire se devoit par dame Transeline du Croq, femme bien renommée, car elle estoit gentil femme, eagie de environ soixante ans. Longue et maigre estoit. En ses jones jours avoit demouré avec une dame qui savoit partie de l'art de geomancie, et rendoit raisons de plusieurs choses avenir, avec laquelle elle aprist moult d'augurie, dont depuis elle fut moult renommée et honnourée. Mais, pource qu'elle avoit un jour mengié soupe avec Venus, faitte au chauderon d'Amours, oncques depuis ne cessa de excerser son

service avec les subjez d'icelle. Et en sa viellesse s'estoit retraitte et alliée avec le curé de la ville, qui de nuit et de jour oyoit sa confesse, pourquoy toutes celles de son voisinage l'avoient en grant reverence.

DAME Transeline doncqües, venue entr'elles, salua toute la compaignie, et, après qu'elle m'eut demandé se ma plume estoit preste d'escripre, commenca à parler en ceste manière :

LE PREMIER CHAPPITRE.

Or çà, dist-elle, mes bonnes voisines et amies, en continuant nostre propos du soir precedent, je vous prie que silence soit faitte, et je vous dy pour aussi vray comme Euvangile que, quant une femme veult estre de son mari ou de son amy bien amée, si lui face mengier herbe de chat, et il sera d'elle si très-amoureux qu'il n'aura aucun repos se d'emprez elle n'est.

Glose. Ceste chose est veritable, dist Burge Fauvele, car tout ainsi en feis à mon mari, et lui en feis une salade; mais ceste amour ne dura que six sepmaines, pourquoy je cuide qu'il le fault renouveller souvent.

LE SECOND CHAPPITRE.

Et si vous dy que qui porroit finer d'un vrai mandegloire, et le couchast en blans draps, et lui presentast à mengier et à boire deux fois le jour, combien qu'il ne mengue ne boive, cellui qui ce feroit devendroit en pou d'espace moult riche, et ne sauroit comment.

Glose. Certes, dist Jehanne Wastelière, on dist, mais c'est en tapinage, que Alexus du Cornet est ainsi devenus riche.

LE TIERS CHAPPITRE.

Je vous dy pour Euvangile que quant aucun se met au chemin, et un lièvre lui vient audevant, c'est un tresmauvais signe. Et pour tous dangiers eviter, il doit par trois fois soy retourner dont il vient, et puis aler son chemin, et alors sera-il hors du peril.

Glose. A ceste parolle se leva Maroie la Faée, et dist tout hault que cestui chappitre estoit moult veritable, car son parrastre avoit rompu la jambe au cheoir de son cheval, après qu'il avoit rencontré un lièvre; mais qui rencontre un loup, un cerf ou un ours, c'est tresbon signe.

fendent le parler ou le rameutevoir, devant aucune femme mariée en eage de porter enfans, ou qui est enchainte, de quelconque chose pour mengier qui pour le present et au besoing ne se pourroit trouver, affin que le fruit qu'elle porte n'en apporte enseigne sur son corps.

Glose. Dame Abonde du Four dist que, par ruer au visage de la femme qui porte enfant aucunes cerises, frezes ou vin vermeil, l'enfant en apportera sur soy aucune enseigne.

LE XVIIIe CHAPPITRE.

SACHIEZ que homme qui se double en mariage est inhabile de parvenir à aucune dignité, et, se sa femme lui faisoit le pareil cas, sans faulte il seroit cause de l'un et de l'autre mal, et elle deveroit estre jugie quitte et sans pugnicion.

Glose. Dame Ysorée la Courte dist sur ce pas que la femme qui veult que son mari point ne se desvoye avec autres femmes, si face par trois lundis chanter messe de saincte Avoie : Et je vous dy pour certain que les dames de Paris en entretiennent ainsi leurs maris.

LE XIXe CHAPPITRE.

QUANT on baptise aucun enfant, soit filz, soit fille, se la fille a deux parrins, elle aura deux barons ou plus; et aussi, se le filz a deux marrines, et il vit eage d'homme, il aura deux femmes ou pluiseurs.

Glose. Certainement, dist Ampelune Hucquette, je doy bien maudire l'eure que Willequin mon mari en eut oncques tant, car il en a trois accointes, sans celles que point ne sçay.

LE XXe CHAPPITRE.

QUANT on voit ces petits enfans courir parmi les rues à chevaulx de bois, à tout lances, et desguisez par manière de gens de guerre, c'est tout vray signe de prochainement avoir guerre et discencion ou pays.

Glose. Perrine Hulottote dist sur ce pas que, quant les petis enfans portent banières et confanons en chantant par les rues, c'est tout signe de mortalité.

LE XXIe CHAPPITRE.

SE femme veult certainement savoir se

son mari se double, si avise se une plaine lune se passe sans elle approchier ; certes, s'elle y a soupechon, ce n'est pas sans cause.

Glose. Ceste Euvangile est vraye, dist Maroie Ployarde, car il y a plus de trois lunoisons que Jan Ployart, mon baron, ne fist ne cou ne quoy, et si suis aincoires femme assez pour l'endurer.

LE XXIIe CHAPPITRE.

ON ne doit point donner aux femmes grosses à mengier de nulles testes de poissons, affin que par leur ymaginacion leur fruit n'apporte sur terre la bouche plus relevée et plus aguë qu'il n'est de coustume.

Glose Perrette Faytos, sage femme, dist qu'elle avoit receut pluiseurs enfans qui avoient leur débout plus long oultre mesure que les autres.

LE XXIIIe CHAPPITRE.

SE d'avanture un homme bat sa femme enchainte, ou la pile du pié, lors qu'elle enfantera moult grant traveil en aura, et bien souvent les en convient morir.

Glose. Dame Hermofrode dist que en ce

n'a aucun remède, fors qu'il convient avoir le soler dont le mari la pila, et qu'elle boive à mesmes, et, se ainsi le fait, sachiez qu'elle enfantera legierement.

LE XXIIII[e] CHAPPITRE.

S'il avient que aucun ou aucune engambe par dessus un petit enfant, sachiez que jamais plus ne croistera, se cellui ou celle mesmes ne rengambe au contraire et retourne par dessus.

Glose. Certes, dist Sebile, de ceste chose viennent les nains et les petites femmes.

LE XXV[e] CHAPPITRE.

Sachiez pour vray comme Euvangile que, se la chausse d'une femme ou fille se desloie emmy la rue et qu'elle le perde, c'est signe et n'y a jamais faulte que son mari ou amy ne se desvoye.

Glose. A ce mot laissa le filler une nommée Transsie d'Amours, jone de .lxvij. ans, et dist qu'il n'estoit chose plus vraye que ceste Euvangile : car dès mercredy derrain passé je ne vey mon ami Joliet, pour ce que en ce mesmes jour je perdy mon gartier en la rue.

LE XXVIe ET DERRAIN CHAPPITRE.

Et pour conclusion, mes amies et voisines, et pour mettre fin à mes chappitres, je vous dy que, quant à une femme vient le mal des mammelles, il ne lui fault autre chose sinon que son mari lui face de son instrument naturel trois cercles environ le mal, et sans aucune doubte elle en garira

Glose. Saintine Tempremeure dist qu'on doit entendre ces trois cercles estre fais au débout du ventre, un pou soubz la chainture.

Toutes les assistentes commencèrent moult fort à rire de ceste joyeuse conclusion, et moult loèrent la sage dame Ysengrine, qui si haultement avoit continuée son Euvangile, et departi par .xxvj. articles, qui tous estoient de grant sens et de grande importance, et promirent qu'elles metteroient paine de tant les repeter qu'elles les sauroient par cuer, pour les publier et communicquer à celles qui point n'avoient esté à ceste lecture.



MOULT me fut bel quant dame Ysengrine mist fin à son parler, car papier et chandeille me fail-

loient, avec sommeil qui fort m'avoit accueilli, car près de minuit estoit. Si voulz prendre d'elles congié, mais elles me prièrent que, avant que partisse, je veisse eslire celle qui à lendemain deveroit lire son Euvangile. Si se mirent toutes ensemble à conseil, et d'un commun accort esleurent Transeline du Croq, une ancienne damoiselle, laquelle prist volentiers la cherge de ce faire, et me requist tresinstamment, en la presence d'elles toutes, que à ce besoing la voulsisse servir. Je lui promis, que envis que volentiers, mais d'une chose la requis : c'est qu'elle venist un pou plus tempre que ce lundy n'avoient fait, affin de eviter le traveil de la nuit et le veillier, qui les yeulx traveille.





S'ensieut la continuacion des Euvangiles faittes et leuttes par dame Transeline du Croq, pour le mardy, en l'ostel et à heure accoustumez.

QUANT vint le mardy, environ cinq heures du vespre, commencèrent venir et assembler femmes, tant vielles comme jones, de toutes parts : car desjà elles avoient publié ce que le lundy avoit esté fait, et ce que le mardy faire se devoit par dame Transeline du Croq, femme bien renommée, car elle estoit gentil femme, eagie de environ soixante ans. Longue et maigre estoit. En ses jones jours avoit demouré avec une dame qui savoit partie de l'art de geomancie, et rendoit raisons de plusieurs choses avenir, avec laquelle elle aprist moult d'augurie, dont depuis elle fut moult renommée et honnourée. Mais, pource qu'elle avoit un jour mengié soupe avec Venus, faitte au chauderon d'Amours, oncques depuis ne cessa de excerser son

service avec les subjez d'icelle. Et en sa viellesse s'estoit retraitte et alliée avec le curé de la ville, qui de nuit et de jour oyoit sa confesse, pourquoy toutes celles de son voisinage l'avoient en grant reverence.

DAME Transeline doncqües, venue entr'elles, salua toute la compaignie, et, après qu'elle m'eut demandé se ma plume estoit preste d'escripre, commenca à parler en ceste manière :

LE PREMIER CHAPPITRE.

Or çà, dist-elle, mes bonnes voisines et amies, en cōtinuant nostre propos du soir precedent, je vous prie que silence soit faitte, et je vous dy pour aussi vray comme Euvangile que, quant une femme veult estre de son mari ou de son amy bien amée, si lui face mengier herbe de chat, et il sera d'elle si très-amoureux qu'il n'aura aucun repos se d'emprez elle n'est.

Glose. Ceste chose est veritable, dist Burge Fauvele, car tout ainsi en feis à mon mari, et lui en feis une salade; mais ceste amour ne dura que six sepmaines, pourquoy je cuide qu'il le fault renouveller souvent.

LE SECOND CHAPPITRE.

Et si vous dy que qui porroit finer d'un vrai mandegloire, et le couchast en blans draps, et lui presentast à mengier et à boire deux fois le jour, combien qu'il ne mengue ne boive, cellui qui ce feroit devendroit en pou d'espace moult riche, et ne sauroit comment.

Glose. Certes, dist Jehanne Wastelière, on dist, mais c'est en tapinage, que Alexus du Cornet est ainsi devenus riche.

LE TIERS CHAPPITRE.

Je vous dy pour Euvangile que quant aucun se met au chemin, et un lièvre lui vient audevant, c'est un tresmauvais signe. Et pour tous dangiers eviter, il doit par trois fois soy retourner dont il vient, et puis aler son chemin, et alors sera-il hors du peril.

Glose. A ceste parolle se leva Maroie la Faée, et dist tout hault que cestui chappitre estoit moult veritable, car son parrastre avoit rompu la jambe au cheoir de son cheval, après qu'il avoit rencontré un lièvre ; mais qui rencontre un loup, un cerf ou un ours, c'est tresbon signe.

LE IIIIe CHAPPITRE.

ONQUES homme sage ne monta sur asne, pour l'onneur de Nostre Seigneur, qui dessus monta, mais tresbien sur cheval, car qui chiet de l'asne il dist criève, et qui chiet du cheval il dit liève.

Glose. Sur cest article se puet faire un argument, car quant Joseph mena la Vierge Marie en Egypte, elle monta sur un asne, et toutesfois elle n'en eut nul grief. Respondy dame Sebile du Fossé que aincoires n'avoit Ihesucrit point monté sur l'asne, comme il fist depuis. Replica une ancienne, nommée Perrette du Trou-Punais, que si avoit, et que Nostre Dame l'emporta avec elle monté sur l'asne. Pour cest argument sourdy grande noise entre toutes les assistentes, et telement que les unes soustenoient le texte de ceste Euvangile, et les autres soustenoient la glose, et si grant clameur sourdy entre elles, qu'on ne savoit à la quelle entendre. Touteffois dame Ysengrine, comme presidente pour ceste nuitie, leur imposa silence, affin qu'elle peust paisiblement parfaire sa lecture, laquele chose elle obtint à tresgrande paine.

LE Ve CHAPPITRE.

Mes voisines, pour muer propos et abaissier voz debas, je vous dy pour Euvangile que se une femme laisse son trepié ou son greil sur le feu sans y mettre ou baston ou tison ardant, sachiez qu'elle en envieillist fort et en a ridé le visaige.

Glose. Dist l'une des filleresses, nommée Piate au Long-Nez, que qui s'en va couchier sans remuer le siege sur quoy on s'est deschaussié, il est en dangier d'estre ceste nuit chevauchié de la quauquemare.

LE VIe CHAPPITRE.

Qui laisse de nuit une selle ou un trepié les piez dessus, autant et aussi longuement est l'ennemi à cheval dessus la maison.

Glose. Certes dist Ysorée la Tempriève que sa grant mère disoit que autant de gannes dyables sont assiz dessus chascun pied, s'ainsi demoure, comme il en y a.

LE VIIe CHAPPITRE.

Je vous asseure, et dy pour Euvangile, que, quant agaches ou pyez gargonnent

dessus une maison, que c'est signe de très mauvaises nouvelles; mais se moussons y gargonnent ou y font leurs nyds, c'est signe de bon air et de bonne fortune.

Glose. Gertrud des Blez dist que quant une cygoingne fait son nyd dessus une cheminée, c'est signe que le seigneur de l'ostel sera riche et vivera longuement.

LE VIIIe CHAPPITRE.

QUANT les oreilles escopissent ou demenguent à aucun, sachiez pour verité et comme Euvangile que, se c'est la droicte oreille, ce seront bonnes nouvelles, et se c'est la senestre, elles seront mauvaises.

Glose. Ysabel de la Creste-Rouge dist sur ce propos que, quant le nez escopist, c'est signe de boire vin vermeil.

LE IXe CHAPPITRE.

QUANT poix ou poirée boueillent ou pot qui est mis jus du feu, sachiez pour vray que en cestui hostel n'y a nulles sorcières.

Glose. Perrette Tost-Vestue dist que la chose que les cauquemares craingnent le plus, c'est un pot qui boult jus du feu.

LE X[e] CHAPPITRE.

OR entendez, vous toutes, bien ce chappitre, car je vous dy que qui doubte la cauquemare qu'elle ne viengne de nuit à son lit, il convient mettre une sellette de bois de chesne devant un bon feu, et se elle venue se siet dessus, jamais de là ne se porra lever qu'il ne soit cler jour, et est chose esprouvée.

Glose. Jenneton Tost-Preste dist qu'elle oublia une fois à ceste chose faire, mais elle, après qu'elle fut cauquie, tasta que ce povoit estre, si trouva que c'estoit une chose velue de assez doux poil.

LE XI[e] CHAPPITRE.

QUI laisse le samedy à parfiler le lin qui est en sa queloingne, le fil qui en est filé le lundy ensuivant jamais bien ne fera, et si on en fait toile, jamais elle ne blanchira.

Glose. Dist Marion le Bleue : Pour ce que les femmes d'Alemaigne ont ceste coustume que de laissier le lin à la queloingne le samedi, jamais leurs toilles ne sont blanches. Et c'est verité : il appert aux chemises que les hommes en apportent pardeça.

LE XIIe CHAPPITRE.

Qui se abstient de torchier son derrière d'herbe, de fueilles, ou d'autre verdure qui ait creu sur terre, il n'aura jà mal en l'eschine ne ès rains.

Glose. Pyatine le Verde dist à ce propos que cellui qui ce fait, il n'aura jamais les tranchisons en la teste, mais en ce lieu il aura souvent sa chemise dorée.

LE XIIIe CHAPPITRE.

Cellui qui ne jette ou sueffre jetter ou feu les os après qu'il en a mengié la char, jamais n'aura mal ès dens, pour l'onneur de sainct Laurens.

Glose. Mais Noir-Trou afferme ce chappitre estre vray, mais elle dist que en ce lieu les chiens s'en combatent volentiers.

LE XIIIIe CHAPPITRE.

Cellui qui point d'argent n'a en sa bourse se doit abstenir de regarder la nouvelle lune, ou autrement il n'en aura guères tout au long d'icelle.

Glose. Robinette Noire-Trache dist sur

ce chappitre que celui qui perchoit le croissant à plaine bourse, il le doit saluer et encliner devotement, et pour certain il multipliera toudis celle lunoison.

LE XVe CHAPPITRE.

CELLUI ou celle qui treuve le treffle à quatre fueilles, s'il le garde en reverence, sachiez, pour aussi vray que Euvangile, qu'il sera eureux et riche toute sa vie.

Glose. Sur cest article dist dame Sebile Rouge-Entaille que se un homme passe à pieds nuds sur le treffle à quatre fueilles, il ne puet eschapper d'avoir les fièvres blanches, et se c'est une femme, elle sera wihotte.

LE XVIe CHAPPITRE.

QUANT un homme treuve sur sa robe une yraigne, c'est signe d'estre ce jour moult eureux, et pareillement qui treuve le fer d'un cheval ou partie d'icellui, il aura bonne fortune.

Glose. Lors se leva Francine Molles-Tettes, et dist que quant on treuve au matin devant desjuner argent à terre, c'est très mauvais eur, s'il n'y a de l'or parmy.

LE XVIIe CHAPPITRE.

QUICONQUE frotte un porion la veille de sainct Jehan de la fueille d'un sehus, et puis la boute parfont en terre, à mesure que celle fueille pourrira, le porion seichera.

Glose. Ysabel de la Doutre dist que ceste avoit autreffois fait. Mais de frotter le porion du lait d'une fueille de pissenlit, il en sèche plus tost, car elle l'avoit esprouvé.

LE XVIIIe CHAPPITRE.

QUANT un homme treuve en son pourpris un vaisseau d'eeps atachiés en un arbre, s'il ne l'estrine d'une pièce d'argent, c'est mauvais signe.

Glose. Baudinon Gorgette dist que cellui qui approprie à soy les eeps sans les estriner comme dit est ou texte, elles ne feront que picquier cellui, et jamais ne l'aimeront ne lui feront prouffit.

LE XIXe CHAPPITRE.

CELLUI qui le jour sainct Vincent loye

les arbres de son jardin de loyens de fuerre de fromment, il aura cestui an plenté de fruis.

Glose. Emmeline le Crottée dist à ce propos que qui behourde le jour des brandons ses arbres, sache pour vray qu'ilz n'auront en tout cest an ne honnines ne vermines.

LE XXe CHAPPITRE.

CELLUI qui estrine sa dame par amours, le jour de l'an, de couteaux, sachiez que leur amour refroidera.

Glose. Dist à cest article Collette du Cren : Je vous asseure que cellui qui estrine sa dame d'espinceaux à grosse testes, que l'amour en devient plus ardant et plus durable.

LE XXIe CHAPPITRE.

CELLUI qui franchement puet chevauchier l'ours .ix. pas d'un tenant, il est affranchy de .ix. paires de maladies.

Glose. Dist une vielle matrone qui derrière les autres estoit : Je cuide bien qu'il soit vray de la guarison desdites .ix. maladies, mais non pas de celles dont on chiet à la renverse.

LE XXIIe CHAPPITRE.

Quant vous veez un chat assis sur une fenestre au soleil, qui lesche son derrière, et la patte qu'il lève ne porte au dessus de l'oreille, il ne vous convient doubter que celle journée il ne pleuve.

Glose. Lors se leva dame Mehault Caillotte, et dist que point n'y a faulte, car aincoires est sa buée ou cuvier, qu'elle n'ose laver pour ce que son chat ne cesse de lechier son derrière.

LE XXIIIe CHAPPITRE.

Qui siet au feu et escript ès cendres de son doy ou d'un baston, ou qui se joue du feu, c'est signe qu'il a pissié ou qu'il pissera au lict.

Glose. Peronne l'Enfumée dist en affermant ce texte que celluì qui regarde sa femme couvrir le feu devant lui sans soy lever, sachiez que celle nuit il ne cessera de ronfler et de dormir. Et se c'est une fille à marier, elle ne sera de l'année mariée.

LE XXIVe CHAPPITRE.

QUANT on craint que son chien ne soit mors de chien enragié, faittes le mengier et boire parmi un trepié, et il sera ce jour asseuré de la rage.

Glose. A ce propos dist Guillemette la Boisteuse que qui veult son chat ou sa geline tenir à l'ostel sans les perdre, si prengne ou le chat ou la geline et la tourne par trois fois entour la crameillie, et puis leur frote leurs pattes contre le mur de la cheminée, et sans nulle faulte jamais de cest hostel ne se departiront.

La conclusion de ceste journée.

POUR ceste Euvangile commencèrent toutes les assistentes moult fort à rire, et de fait en laissièrent le filer et desvuidier, et moult fort loèrent dame Transeline du Croq de la deduction de son Euvangile, ensamble celles doctoresses et sages femmes qui l'avoient glosé et si honnourablement deduit et postilé que mieulx on ne les porroit exposer. Je me levai de mon siége à demy lassé, et desjà semons du messagier du Dieu dormant pour

aller le berchier en son repos, mais avant mon departement je voulz veoir faire l'election de celle qui lendemain devoit presider. Les femmes donques, ayant laissié le rire, dirent que tempz estoit d'eslire la dame qui lendemain presideroit. Si eslurent d'un commun accort dame Abonde du Four, qui l'accepta benignement et promist d'en faire son povoir. Après ceste election ainsi de dame Abonde du Four, je me departis le plus coyement que je peus, car elles se prindrent si fort à quaqueter ensemble, qu'elles n'eurent regart à mon departement.





S'ensieut la continuacion des Euvangiles des Queloingnes faittes le mercredy soir par dame Abonde du Four.

Le mercredy soir, à heure acoustumée, convindrent et s'assemblèrent toutes les femmes qui avoient acoustumé d'y estre, ensemble pluiseurs autres qui paravant n'y avoient esté, par la induction de leurs voisines. Et elles ainsi assembléez, survint dame Abonde du Four, qui pour ceste nuit devoit et estoit ordonnée pour lire son Euvangile, comme elle fist. Mais avant que je procède aux chappitres d'icelle, je vueil descripre de son estat la manière. Il est vray que en ses jones jours elle fut marchande de luxure à detail, et depuis en tint bouticle en gros à Bruges entre les marchans. Belle femme avoit esté en sa jonesse; mais le vin et les bons morseaux qu'elle avoist pris, et souvent, l'avoient faitte si grasse que à pou avoit sa rondeur sa longueur. Et à brief dire, elle avoit une partie des sept ars en sa memoire, car elle avoit estudié à Paris par

l'espasse de sept ans au colliege de Glatigny, dont elle avoit rapporté mainte parfonde science. Elle doncques venue se alla seoir ou siege à ce determiné, et après scilence faitte des assistentes, commença pour son thume et premier chappitre en ceste manière :

LE PREMIER CHAPPITRE.

POUR le premier chappitre de mon Euvangile, je vous asseure que pour pissier entre deux maisons, ou contre le soleil, on en gaigne le mal des yeulx qu'on appelle le leurieul.

Glose. Aucuns l'appellent la rougerole, dist Beatrix Flabaude; mais je croy mieux que ceste maladie viengne de trop boire à la fontaine d'amours.

LE IIe CHAPPITRE.

POUR eschever de non venir palasineux de la teste ou des rains, il se fault abstenir de mengier de teste ne de char de chat ou de ours.

Glose. Dist tantost Berte au Court-Talon : Je cuide et si croy que pour le palasin des rains, il se fault garder de couchier à l'envers, voire les femmes, et les hommes au contraire.

LE IIIe CHAPPITRE.

QUI se met à pissier contre un monstier ou en une atre, c'est grant merveille se avant sa mort il ne chiet en apopelisie, car du moins il sera graveleux.

Glose. Certainement, dist Jacquemine Galoise, qui long temps avoit servi le curé, je vous asseure que cellui qui ainsi pisse ou fait sa neccessité contre l'eglise ou en l'attre, l'eaue benoite qu'il rechoit le dimence ne le puet aidier contre le tonnoirre pour celle sepmaine.

LE IIIIe CHAPPITRE.

SE une femme perchoit un loup qui le suive, elle doit tantost trayner sa chainture par terre après elle en disant : Garde toy, loup, que la mère Dieu ne te fière ; et tantost tout confus s'en retournera.

Glose. Jehanne la Sauvage dist que se aucun voit le loup devant que le loup le voye, il n'aura povoir de lui meffaire, et pareillement la personne au loup.

LE Ve CHAPPITRE.

QUANT le seigneur ou la dame d'un hos-

tel est malade, et un corbauld vient crier dessus la cheminée ou la maison où le pacient gist, c'est grant signe qu'il mora de ceste maladie.

Glose. Mehault Tost-Preste dist à ce propos que quant une agache y vient gargon ner, c'est bon signe, et que le pacient garira.

LE VIe CHAPPITRE.

QUANT le vent d'escorchevel vente, les femmes sages et bonnes mesnagières doivent taillier le débout de l'oreille dextre de leur jone veau, et jetter celle pièce à l'encontre du vent, affin que leur veau croisse et amende, comme il fera.

Glose. Certes, dist Maroie Joe-Brulée, je croy que qui prometteroit à sainct Barthelemieu sa dextre corne, qu'il souffiroit.

LE VIIe CHAPPITRE.

MES bonnes voisines, je vous vueil en ce chappitre dire l'un des plus grans secrez que j'aye oncques apris en Savoie. C'est, pour aussi vray comme Euvangile, que quant aucune tempeste levera en l'air, vous devez tantost faire du feu de quatre bastons

de chesne en croix au dessus du vent, et lui faire une croix dessus, et tantost la tempeste se tournera de costé, et ne touchera à voz biens.

Glose. Baudine Camuse dist bien que ou pays de Savoie a pluiseurs sages femmes, car pour faire bel ou lait temps elles en sont maistresses.

LE VIIIe CHAPPITRE.

QUANT les anettes sentent la tempeste esmouvoir en l'air, et qu'elles volent et crient sur l'eaue en bas, c'est signe qu'il plouvera sans tempeste ; mais quant elles se taisent, elles redoubtent fort le tonnoire.

Glose. A ce propos dist Mabelie Joliette que quand les cynes ou les oies se baignent et debatent en l'eaue, il n'y aura aucune faulte qu'il ne pleuve cellui jour.

LE IXe CHAPPITRE.

QUANT on oit chiens uller, on doit estoupper ses oreilles, car ilz apportent mauvaises nouvelles. Et par contraire, en doit oyr le cheval crier et haynir.

Glose. Magnon Broquette dit en approuvant cest article que quant on oit les loups

uller on se doit mettre en bon estat, car c'est signe de grande pestilence à venir par guerre ou par famine.

LE Xe CHAPPITRE.

QUANT vous veez les loups venir querre leur proie près des villes ou dedens les villages, sachiez que c'est grande apparence de chier temps.

Glose. Jehanne Baguette dist sur ce texte que quant cerfz, bisches ou dains viennent paistre près des villages et des maisons, c'est bon signe, et habondance de tous biens.

LE XIe CHAPPITRE.

JE vous dy pour Euvangile que nul qui veult gaignier au jeu de dez ne se doit jamais asseoir, pour jouer, son dos devers la lune, où qu'elle soit lors, ains lui doit tourner le visage, ou se ce non, jamais il n'èn levera sans perte.

Glose. Michelette Houchue dist à ce propos que qui veult gaignier aux dez par jour, il convient faire le contraire, car il fault tourner le dos au soleil.

LE XIIe CHAPPITRE.

JE vous dy, mes voisines, que quant on met blans draps en un lit, l'angèle de Dieu s'y repose jusques à ce qu'on y fait ou pet ou vesse.

Glose. Marion Ort-Trou dist à ce propos que tantost que l'angèle s'est departis du lit, le dyable puant y entre, dont souvent en sourt grande noise entre homme et femme.

LE XIIIe CHAPPITRE.

CELLUI qui rechoit de l'eaue benoite le dimence à la grant messe, le diable mauvais, en toute ceste sepmaine, ne puet cellui ou celle tempter ne approchier à sept piez prez.

Glose. Berte le Lourde dist que qui ne rechoit de l'eaue benoite le dimence, le dyable lui puet et jour et nuit asseoir invisiblement sur l'espaule. Et qui ne la rechoit de la main du prestre, sachiez qu'elle n'a ne force ne vertu.

LE XIIIIe CHAPPITRE.

CELLUI qui souvent benist le soleil, la

lune et les estoilles, ses biens lui multiplieront au double.

Glose. Jossine Tost-Preste dist que qui à son couchier salueroit l'estoille pouchinière, il ne seroit possible de perdre aucun de ses pouchins, et se multiplieroient doublement.

LE XVe CHAPPITRE.

CELLUI qui au matin à son lever fait le signe de la croix et lave ses mains ains qu'il passe hors de son huys, le dyable pour ce jour n'aura povoir de le grever. Et s'il ne le fait, quelque labeur qu'il face tout ce jour ne lui pourra multiplier.

Glose. A ce propos dist Geffrine Tost-Preste que qui ne fait dire le benedicite à son disner, le dyable invisiblement siet à celle table et y boit et mengue.

LE XVIe CHAPPITRE.

QUANT aucune femme porte des chappons à la bonne ville pour les vendre, ou autres choses, s'elle, d'aventure, chausse au matin son pied droit premier, elle aura bon eur de bien vendre.

Glose. Ceste chose m'est souvent avenue,

dist Tempre-Meure, et oultre ce ay esté maintefois estrinée de tel marchant qu'il en peseroit à mon mari, s'il le savoit.

LE XVII[e] CHAPPITRE.

QUANT une femme entre au matin en son estable pour moudre ses vaches, s'elle ne dist : Vous sauve Dieux et sainte Bride ! volentiers les vaches du pied de derrière regimbent, et souvent brisent le pot ou respandent le laict.

Glose. A ce propos se leva une vielle qui n'avoit mais que un dent, et dist en audience que quant les veaulx ne veulent boire ne au doy ne autrement, que le toreau qui engendra ce veau n'eut point d'amour à la mère.

LE XVIII[e] CHAPPITRE.

SE une cense a plenté de brebis qui aient pluiseurs aigneaux, et après la disme payée on n'en presente chascun an un au loup, certes il en prendera un, nonobstant garde qu'on y commette.

Glose. Emmelote du Glay dist à ce propos que qui ne presente un aigneau au loup en l'onneur de l'aignel de Dieu, il sache

certainement qu'il en y aura de foireux en l'année.

LE XIXe CHAPPITRE.

QUI cueille ou eslit la porée le samedy après nonne pour le dimence cuire et mengier, il en vient de legier, à celles qui ce font, le mal qu'on dist le joyel Nostre-Dame.

Glose. Janne Court-Talon dist que ainsi l'en avint en sa jonesse, mais un jone medecin l'en garit assez doucement en pou de temps.

LE XXe CHAPPITRE.

QUANT un homme est prest pour monter à cheval, il ne doit prendre de la main de sa femme son espée ne autre pièce de harnas, car à son besoing ne s'en porroit deffendre.

Glose. Dist une des assistentes, nommée Angeline Verdevaine, que ainsi en avint-il à son premier mari, car en chevauchant de nuit il vey à la clarté de la lune un espovantaire de costé sa voye : mais il ne sceut onques tirer son espée, que lui avoie baillie, de haste qu'il eut de s'en fouyr.

LE XXIe CHAPPITRE.

CELLUI qui pisse contre le soleil, il de-

vient en sa plaine vie graveleux, et si engendre souvent la pierre.

Glose. Je croy, dist Agnechon la Pellée, que la gravele viengne plus tost de boire trouble vin ou autre beuvrage trouble, et especialement de chevauchier sans selle.

La conclusion de ceste journée.



près ceste Euvangile fist pause dame Abonde du Four, car il ne lui estoit possible de procéder en oultre à sa lecture, pour le murmure des riseez que les filleresses firent lors toutes ensemble. Et quant à pièce de temps elles firent aucun pou de silence, elles remercièrent moult dame Abonde de ses vrayez Euvangiles, promettans que point ne les metteroient en oreille de veel, ains les divulgueroient et publieroient par tout leur sexe, à celle fin que de generacion en generacion elles fussent continuéez et auguementéez. Sur ce se commencèrent toutes à elles lever et prendre leurs quenouilles, fuisseaux, fuseez, happlez, vertoiles, tourés et autres bagaiges appartenans à l'art de fillerie, pour elles retourner chascune à sa chascune. Et je troussay mes agoubilles pour m'en tourner dormir, car la minuit approchoit. Elles, après pluiseurs

raisons et menues suffrages, esleurent dame Sebile des Mares pour lendemain lire à heure accoustumée, dont elles furent moult joyeuses, et tandis qu'elles estoient empeschiez je m'en allay reposer.





S'ensieut la continuacion des Euvangiles leuttes par dame Sebile des Mares le jeudy soir, en l'ostel accoustumez.

Le jeudy entre six et sept heures du vespre, après souper, convindrent et assemblèrent les matrones et femmes acoustuméez de venir à la serie, ensemble pluiseurs autres qui point n'avoient accoustumé d'y venir, pour oir lire dame Sebile des Mares son Euvangile. Dame Sebile, qui fort tenoit du grave, vint en la compagnie de pluiseurs de sa congnoissance, et se assist pour presider ceste nuit, comme celle qui à ce faire estoit ordonnée. Mais ains que oultre procède, je vueil touchier un pou de sa vie et l'estat de sa conversacion. Ceste Sebile estoit de par sa grant mère venue de Savoie, d'une contrée nommée Vaux, dont premiers vindrent les Vaudois, de laquele science elle avoit beaucoup retenu. Elle avoit d'eage environ .lvij. ans. Maigre et longue femme estoit, et si se disoit

gentil femme, à cause de Vaux, et en quelque assemblée qu'elle se trouvoit, elle avoit volentiers la derrenière parole pour tout conclure, et ainsi estoit-elle avantaigière, pourquoy il y eut pluiseurs femmes qui pour ceste cause y vindrent qui paravant n'y avoient esté. Dame Sebile donc assise en son siége, après silence obtenue, commença le premier chappitre de son Euvangile, et dist :

LE PREMIER CHAPPITRE.

QUI vuelt que ses enfans ne soient paoreux, il est expedient que incontinent après le batesme de l'enfant, le père lui face empoingnier de la main droite son espée ou son glaive, et il sera toute sa vie hardis.

Glose. Dame Alix des Mares, sa sœur, dist que qui feroit lire par un prestre dessus l'enfant l'Euvangile des trois rois ou l'oroison sainct Charlemaine, il seroit hardis et victorieux.

LE SECOND CHAPPITRE.

QUANT deux jones gens, fils et fille, sont pour lever un enfant, le prestre se doit mettre entre deux, car s'il avenoit qu'ilz preissent l'un l'autre à mariage, jamais n'auroit paix entr'eulx.

Glose. Une vielle qui là estoit dist tantost sur cet article qu'il estoit certain et vray. Et oultre que, s'ilz avoient enfans, ilz feroient tous pute fin.

LE TIERS CHAPPITRE.

CELLUI qui congnoist charnelement sa commère à sa prière jamais ne puet en paradis entrer, se le filleul son enfant ne fait de son gré la penitance, premier pour sa marrine, et après pour son père.

Glose. Cristine la Sauvage dist que qui prent sa commère par mariage, touteffois qu'ilz se conjoindent charnelement, qu'il tonne volentiers, ou fait orage en terre ou en mer.

LE QUART CHAPPITRE.

QUICONQUES congnoist charnelement nonnain ou femme violée par copulacion d'homme de religion ou prestre seculier, sachez qu'ilz morrons tous à membre roit, et à trop plus de doleur que autres gens.

Glose. Fillette l'Estroite dist que se de tel accouplement viennent enfans, ilz sont enclins à mainz maulz et fortunes.

LE Ve CHAPPITRE.

UNE meschine de prestre, perseverant en

son pechié jusques à la mort, sachiez pour vray comme Euvangile qu'elle est chevalet au dyable, et ne convient prier pour elle.

Glose. L'une d'entre elles, qui savoit de cest article, respondy que le pechié se povoit estaindre par les prières du prestre et par les enfans qu'ilz ont engendrez, jasoit ce que communement ilz ne facent gaire bonne fin.

LE VI° CHAPPITRE.

SE un prestre seculier ou autre religieux congnoist charnelement femme mariée, il n'aura jamais du pechié pardon, se premièrement ne lui est pardonné du mari d'elle.

Glose. Certainement, respondy une matrone, cest article croy-je bien, car Dieu n'emprent jamais sur le droit d'autrui, et après il pardonne, le droit de partie sauf.

LE VII° CHAPPITRE.

SE un homme marié habite à la femme de son voisin ou autre femme mariée, il mesmes se clot la porte de paradis, et jà n'y entrera, com fort qu'il y busche.

Glose. Margot Clappeie dist que jamais ne lui sera ouverte, fors par celui à qui tant

a offensé, quant aincoires il lui auroit pardonné.

LE VIIIe CHAPPITRE.

QUANT le prestre a chanté messe, et que les aucuns vont baisier l'autel, ceulz en celle sepmaine ne doivent baisier femme nulle s'ilz ne l'ont espousée.

Glose. Certainement, dist une vielle filleresse, ceulx qui font contre cest article ne fauldront avoir mal aux dens ou à la teste.

LE IXe CHAPPITRE.

QUANT une femme enchainte porte son enfant plus sur le costé dextre, et qu'elle mengue volentiers venoison et volille, qu'elle oyt volentiers parler de tournois et de joustes, sachiez de vray qu'elle porte un filz.

Glose. Mabelie, qui mère alerresse estoit, dist que quant la femme porte sur le costé senestre et appète dansses et sons d'instrumens, que elle aura une fille.

LE Xe CHAPPITRE.

SE une femme grosse d'enfant desire savoir quel hoir elle porte, ascoutez-la parler,

et par elle mesmes le saurez, car quant elle demandera : Quel hoir vous semble-il que je porte? se vous dittes : Un beau filz, et elle n'en rougist, sachiez pour vray qu'elle fera une fille.

Glose. Dist Laurette la Serie que se la femme enchainte marche au mouvoir plus tost du pied droit que du senestre, elle porte sans faulte un filz, et s'elle fait le contraire, ce sera une fille.

LE XI[e] CHAPPITRE.

QUANT un homme engendre naturellement un enfant, s'il lui povoit lors souvenir le temps qu'il lui avint, et il pensoit comment après le fait il se trouva disposé, autre juge fors lui n'y fauldroit; car quant l'omme engendre un filz, petit s'en change, pour ce qu'il engendre son semblable; mais à engendrer une fille, qui est hors de sa complexion, il s'en treuve fort aliené, voire pour deulx ou trois jours.

Glose. Perrote Galoise dist que incontinent que femme a conceu enfant masle, pour les trois premiers mois elle porte assez bel, mais les autres six mois moult en a grant doleur plus que d'une fille. Toutefois, les trois premiers mois, la fille lui baille plus à souffrir.

LE XII[e] CHAPPITRE.

QUANT vous voyez les gelines assembler dessoubz quelque apentis ou en requoy, sachiez pour vray que le temps se muera en pluye de brief.

Glose. Puisque sommes entrez de parler des gelines, dist Emmeline Trumelière, je vous en diray droites merveilles : car quant vous volez avoir voz poules coupez dessus leurs testes, pour aussi vray que sommes icy, il vous convient affubler un sac aquoquide, quant vous mettez les œfz couver, et les poulles seront toutes couppées dessus leurs testes.

LE XIII[e] CHAPPITRE.

ET quant vous verrez alumer la sieuye dedens vos chemineez, faittes-lui la moe, et, pour aussi vray que Euvangile, elle s'estaindra à acop.

LE XIIII[e] CHAPPITRE.

MES amies et voisines, quant vous alez au retrait, gardez-vous de torchier vostre derrière de fueilles, et, pour aussi vray que

Euvangile, jamais ne serez malade du mal sainct Loup de Feuilloy.

Glose. Calle Court-Talon dist qu'elle le fist une fois, mais elle ne povoit durer d'escopine qui le poingnoit au dedens des cuisses : je croy que ledyable estoit en l'erbe.

LE XV[e] CHAPPITRE.

QUANT un enfant est né, avant qu'il soit baptisié, gardez-vous de le mettre premierement ne porter sur vostre bras senestre, car pour vray il en seroit gauchier toute sa vie.

Glose. Martine Tost-Preste dist à ce propos que se vous faites tourner à vostre mari son visage vers orient tandis qu'il est embesoingnié ou fait d'amours, s'il fait generacion, ce sera un filz.

LE XVI[e] CHAPPITRE.

QUI se mire en un mirouer, de nuit, pour aussi vray que Euvangile, il y veoit le mauvais, et si n'en embelira jà pourtant, ains en deviendra plus hait.

Glose. Belotte Camuse dist qu'il y a des mirouers à Bruge, à glace, qui sont naturelz, et qui rendent les gens qui se mirent

un pou bruns ; mais ilz ont mauvaise alaine.

LE XVIIe CHAPPITRE.

QUI veult estre victorieux en guerre ou eureux en marchandise, si veste au matin sa chemise ce devant derrière ou à l'envers, et, pour vray, il le sera.

Glose. Ceste rigle est sans aucune faulte, mais que la guerre ne soit contre sa femme, car, s'il la voloit batre, il le perderoit.

LE XVIIIe CHAPPITRE.

QUANT une femme a son coq lent et niche, elle lui doit faire mengier des aux et lui en oindre la creste, affin qu'il en deviengne plus fort et plus vigoureux, et aussi il en gardera mieulx ses drois envers ses gelines.

Glose. Qui porroit trouver, dist Marote Ridée, l'erbe qui reveille les niches maris, j'en donroie jusques à ma chemise, et deusse aler pour mon pain.

LE XIXe CHAPPITRE.

QUI veult nourrir et eslever petis chiens sans gaires croistre, il doit au matin laver ses mains en largement d'eaue, et d'icelle

mouillier le pain qu'on donne aux chiens, et de celle eaue leur bailler à boire, et, pour vrai, jamais plus ne croisteront, neiz que les mains qui d'icelle sont lavées.

Glose. Je croy bien qu'il soit ainsi, mais Marote Pelée, ma taie, les nourrissoit en un pot, et ilz ne povoient croistre plus grant que le pot n'estoit.

LE XXe CHAPPITRE.

QUANT une femme se liève de nuit pour pissier devant que le coq chante la tierce fois, et elle engambe par dessus son mari, sachiez que, s'il a aucun de ses membres roide, qu'il se amollira s'elle ne retourne en son lieu par où elle est engambée.

Glose. Maroie Ployarde dist que, se c'est après le premier chant du coq, elle sans prejudice s'en puet retourner par où lui plaist.

LE XXIe CHAPPITRE.

POUR certain, mes voisines, quant vous orrez fort venter, sachiez que c'est tout signe de traison, ou au moins de mauvaises nouvelles.

Glose. C'est chose moult de fois esprouvée, dont les exemples en seroient trop longues à raconter.

LE XXIIe CHAPPITRE.

QUANT un homme chevauce par le chemin et il rencontre une femme filant, c'est très mauvais rencontre, et doit retourner et prendre son chemin par autre voye.

Glose. Jacquette Joquesus dist que, se la femme veult muchier sa queloingne en son gyron ou derrière son cul, qu'il ne lui puet nuire; mais s'il, par avanture, cheoit de son cheval, il se porroit bien fort blechier en aucun de ses membres.

LE XXIIIe CHAPPITRE.

JE vous dy pour conclusion, et pour aussi vray que nous sommes icy, que, se une femme veult que son mari ou amy l'aime fort, elle lui doit mettre une fueille de gauguier, cueillie la nuit saint Jehan tandis qu'on sonne nonne, en son souler du pied senestre, et sans faulte il l'amera moult merveilleusement.

Conclusion de la serie du jeudy.

CELLE conclusion commencèrent toutes les vielleset jones qui presens y estoient à deviser toutes ensemble et faire un murmure, comme toutes esbahies des nobles auctoritez et vrayes Euvangiles que dame Sebile leur avoit exposé, et bien promirent entr'elles de les retenir et mettre en leurs memoires, car sainctes et bonnes les tenoient. Il me desplaisoit moult que compaignie d'aucun homme ne povoie avoir pour rire : car, certes, la manière qu'elles tenoient estoit moult estrange, et, à mon avis, il leur sembloit que le monde, par ces constitucions et chappitres, se devoit cy après gouverner et regir par elles. Or ça, dist l'une, qui moult vielle et bochue estoit, nommée estoit Mabelie du Cendrier, mes amies et voisines, il est jeudy, qui est jour de recreacion, et le plus cras de la sepmaine. Il m'est avis qu'il seroit bon que feissons un petit bancquet pour recreer noz espris, et especialement pour bienvegnier le profiat de noz bonnes et sages doctoresses, qui jusques icy nous ont

instruit et amonnesté la noble doctrine, dont ci-après, sans aucune doubte, serons améez, prisiez et honnourées, et par aventure parvendrons à avoir dominacion par dessus les hommes. Qu'en dittes-vous ? Certes, dist une sienne voisine, qui bonne galoise estoit, et savoit assez du bas voler, nommée Mehault Ployarde, je vous diray : Oncques femme ne dist mieulx ; je m'en voy à ma maison tout quoiement tandis que mon mari Ployart dort, et aporteray une douzaine d'œfs. Dist une autre : Et je m'en voy querir de la farine et du burre ; si ferons des gauffres, ét, par Dieu, le vilain Joquesus n'en tastera jà. Respondy une vielle ridée, nommée Flourette du Pré : Et je m'en voy querir demy lot de vin doulz, car aincoires ay-je espargnié un denier que mon mari Malprest ne sait point. Or sus doncques, chascune se mette en ses devoirs, dist l'une, et je feray tout aprester. Tandis qu'elles estoient ainsi empeschies et ne pensoient fors d'accomplir leur entencion, je me departi en muchettes, et sans congié me retray, car grant sommeil avoie. De la chière quelle firent riens n'en sçay, fors ce que le lendemain m'en fut dit ; mais il n'y a chose digne d'estre mise par escript, car en ce bancquet y eut tant de raisons

sans effet, qu'il n'est secretaire, tant soit publique, qui en eut sceut tenir le conte.





La continuacion de la journée du jeudy au vendredy, faitte par dame Gomberde la Faée.

QUANT vint le vendredy à heure acoustumée, et que les vielles matrones et autres voisines de toutes sortes furent illec venues, avant que dame Gomberde la Faée fust venue pour presider en son siége, elles se commencèrent à deviser entr'elles de la bonne chière qu'elles avoient faittes le soir precedent depuis mon departement, par quoy je sceus comment la nuit s'estoit portée. Et disoit dame Mabelie du Cendrier à Flourette du Pré : Dya, voisine, et comment vous voz huvastes hier soir! Je croy que ce fut pour mieulx dormir; vous touchastes de la tierce pinte.—Et je le croy bien, respondy Flourette. Pieça ne m'avint d'avoir si bonne nuit : car ce songart Joquesus, mon mari, ne me fist ne chou ne quoy, voire au moins qui vaille, passé a plus de. ix. jours. Je croy qu'il face sa neufvaine à quelque sainct. Maupreu lui

puist-il faire de me ainsi espargnier! Mais, puisque temps avons de deviser, comment s'achema Mehault Ployarde! Il sembloit que tout fust sien, et, à brief dire, il n'y avoit que pour elle. Il seroit bon de savoir se elle ne resveilla point son mari Ployart au couchier. A hay! respondy Mehault, et, pour Dieu, qu'on le laisse desormais en paix, car il ne vault desormais plus riens, et moins que riens; que male froide joye en puist-on avoir! Et comment, dist une jone fille qui l'escoutoit, dame Mehault, vous qui estes si vielle et si ancienne, vouldriez-vous aincoires gymberter, et y a-il en vous encore vaine qui y tende? A ceste parolle mist dame Mehault ses mains à ses costez, et en grant couroux luy respondy que voirement avoit-elle aincoires une verte vaine, et que pour couchier dessoubz il ne failloit point regarder à l'eage, mais seulement au bon voloir, qui aincoires lui estoit demouré, et que, Dieu merci, aincoires fondoit le burre en sa bouche, combien qu'elle ne peust croquier noisettes, car elle n'avoit que un seul dent.

Adont vint dame Gomberde la Faée pour commencer son Euvangile, à la venue de laquele fut faitte silence. Mais ce fust à très grande paine, car dame Mehault estoit

si malcontente de ce que elle avoit esté appellée vielle, et si n'avoit aincoires que .lxxvij. ans, que nullement ne se voloit appaisier. Touteffois, tant l'en pria l'en qu'elle se teust, la Dieu merci. Si pris ma plume et mon papier, et me mis en mon devoir pour noter ce qu'elle diroit; mais avant que je procède à ses chappitres, je vous vueil dire qui fut celle doctoresse Gomberde. Elle estoit de par sa mère d'Auvergne, et de par son père de Piemont. De simple et assez belle manière estoit devant les gens, car elle se disoit gentil femme; mais se aucun avoit perdu quelque chose, elle se mesloit de le renseignier, et qui eust à faire d'aucune fille secrete, elle en eust fait plaisir pour gracieux vin, et c'estoit la practique de quoy elle s'entretenoit le mieulx. Subtile estoit, comme il apperra par sa lecture. Quant elle fut assise et que silence fut faitte, elle commenca son thume en ceste manière :

LE PREMIER CHAPPITRE.

Or sus, dist dame Gomberde, laissons toutes rihotes et debas ester, et commençons, pour l'onneur du vendredy ouquel nous sommes, à parler du sainct sacrement de ma-

riage : car j'ai esté sept fois mariée; mais, ce non obstant, se le viij^e me venoit et il estoit à mon het, aincoires y entenderoie volentiers. Et, pour de lui estre fort amée, je lui feroie mengier une poirée d'herbes cueillies la nuit sainct Jehan à nonne, et, pour vray, il ne lui seroit possible de me laissier pour une aultre plus jone de moy.

Glose. Dist Belotte-Court-Tallon à ce propos que se une femme mettoit en l'oreille de son mari des plumes d'un chappon qui auroit mené jones pouchins, et du poil de la droite patte de son chien, et du poil du bout de la queue de son chat, il ne pourroit jamais oublier l'amour d'elle.

LE SECOND CHAPPITRE.

SE une femme veult estre au dessus que son mari ne la batte, il fault prendre toutes ses chemises, et, quant le curé lit la Passion le vendredi, les mettre dessoubz l'autel, et lui faire vestir le dimence ensuivant. Sachiez que, tant qu'il aura vestue ceste chemise, il sera à sa femme doulx et courtois.

LE TIERS CHAPPITRE.

SE une femme veult que son mari aime

mieulx l'un de ses enfans que l'autre, si lui face mengier des deux débous des oreilles de son chien la moitié, et à l'enfant l'autre moitié, et, pour aussi vray que Euvangile, ilz s'entr'aimeront si fort que à pou pourront-ilz estre l'un sans l'autre.

LE QUART CHAPPITRE.

SE une femme veult faire que son mari aime tous ses enfans oultre mesure, si prende de l'orine de tous ses enfans à tout eaue belle et clère, et par .ix. jours, au desceu de son mari, lui en face laver ses mains et son visage, et sanz faulte il les amera oultre mesure.

LE Ve CHAPPITRE.

QUI veult affranchir son chien de devenir enragié, si lui donne à mengier, tous les jours, au matin, du propre pain, un morseau ou deux, qui aura esté porté à l'offrende le dimence derrain passé, et si le reffuse, sachiez pour vray qu'il est mal disposé.

Glose. Marotte Pelée dist que qui ne veult estre assailli ne abayé des chiens, de jour ne de nuit, si ait du bon frommage rosti, et leur donne en disant : *In chamo et*

Euvangile, jamais ne serez malade du mal sainct Loup de Feuilloy.

Glose. Calle Court-Talon dist qu'elle le fist une fois, mais elle ne povoit durer d'escopine qui le poingnoit au dedens des cuisses : je croy que ledyable estoit en l'erbe.

LE XVe CHAPPITRE.

QUANT un enfant est né, avant qu'il soit baptisié, gardez-vous de le mettre premierement ne porter sur vostre bras senestre, car pour vray il en seroit gauchier toute sa vie.

Glose. Martine Tost-Preste dist à ce propos que se vous faites tourner à vostre mari son visage vers orient tandis qu'il est embesoingnié ou fait d'amours, s'il fait generacion, ce sera un filz.

LE XVIe CHAPPITRE.

QUI se mire en un mirouer, de nuit, pour aussi vray que Euvangile, il y veoit le mauvais, et si n'en embelira jà pourtant, ains en deviendra plus lait.

Glose. Belotte Camuse dist qu'il y a des mirouers à Bruge, à glace, qui sont naturelz, et qui rendent les gens qui se mirent

un pou bruns ; mais ilz ont mauvaise alaine.

LE XVIIe CHAPPITRE.

QUI veult estre victorieux en guerre ou eureux en marchandise, si veste au matin sa chemise ce devant derrière ou à l'envers, et, pour vray, il le sera.

Glose. Ceste rigle est sans aucune faulte, mais que la guerre ne soit contre sa femme, car, s'il la voloit batre, il le perderoit.

LE XVIIIe CHAPPITRE.

QUANT une femme a son coq lent et niche, elle lui doit faire mengier des aux et lui en oindre la creste, affin qu'il en deviengne plus fort et plus vigoureux, et aussi il en gardera mieulx ses drois envers ses gelines.

Glose. Qui porroit trouver, dist Marote Ridée, l'erbe qui reveille les niches maris, j'en donroie jusques à ma chemise, et deusse aler pour mon pain.

LE XIXe CHAPPITRE.

QUI veult nourrir et eslever petis chiens sans gaires croistre, il doit au matin laver ses mains en largement d'eaue, et d'icelle

mouillier le pain qu'on donne aux chiens, et de celle eaue leur bailler à boire, et, pour vrai, jamais plus ne croisteront, neiz que les mains qui d'icelle sont lavées.

Glose. Je croy bien qu'il soit ainsi, mais Marote Pelée, ma taie, les nourrissoit en un pot, et ilz ne povoient croistre plus grant que le pot n'estoit.

LE XXe CHAPPITRE.

QUANT une femme se liève de nuit pour pissier devant que le coq chante la tierce fois, et elle engambe par dessus son mari, sachiez que, s'il a aucun de ses membres roide, qu'il se amollira s'elle ne retourne en son lieu par où elle est engambée.

Glose. Maroie Ployarde dist que, se c'est après le premier chant du coq, elle sans prejudice s'en puet retourner par où lui plaist.

LE XXIe CHAPPITRE.

POUR certain, mes voisines, quant vous orrez fort venter, sachiez que c'est tout signe de traison, ou au moins de mauvaises nouvelles.

Glose. C'est chose moult de fois esprouvée, dont les exemples en seroient trop longues à raconter.

LE XXIIe CHAPPITRE.

QUANT un homme chevauce par le chemin et il rencontre une femme filant, c'est très mauvais rencontre, et doit retourner et prendre son chemin par autre voye.

Glose. Jacquette Joquesus dist que, se la femme veult muchier sa queloingne en son gyron ou derrière son cul, qu'il ne lui puet nuire; mais s'il, par avanture, cheoit de son cheval, il se porroit bien fort blechier en aucun de ses membres.

LE XXIIIe CHAPPITRE.

JE vous dy pour conclusion, et pour aussi vray que nous sommes icy, que, se une femme veult que son mari ou amy l'aime fort, elle lui doit mettre une fueille de gauguier, cueillie la nuit saint Jehan tandis qu'on sonne nonne, en son souler du pied senestre, et sans faulte il l'amera moult merveilleusement.

Conclusion de la serie du jeudy.

CELLE conclusion commencèrent toutes les vielleset jones qui presens y estoient à deviser toutes ensemble et faire un murmure, comme toutes esbahies des nobles auctoritez et vrayes Euvangiles que dame Sebile leur avoit exposé, et bien promirent entr'elles de les retenir et mettre en leurs memoires, car sainctes et bonnes les tenoient. Il me desplaisoit moult que compaignie d'aucun homme ne povoie avoir pour rire : car, certes, la manière qu'elles tenoient estoit moult estrange, et, à mon avis, il leur sembloit que le monde, par ces constitucions et chappitres, se devoit cy après gouverner et regir par elles. Or ça, dist l'une, qui moult vielle et bochue estoit, nommée estoit Mabelie du Cendrier, mes amies et voisines, il est jeudy, qui est jour de recreacion, et le plus cras de la sepmaine. Il m'est avis qu'il seroit bon que feissons un petit bancquet pour recreer noz espris, et especialement pour bienvegnier le profiat de noz bonnes et sages doctoresses, qui jusques icy nous ont

instruit et amonnesté la noble doctrine, dont ci-après, sans aucune doubte, serons améez, prisiez et honnourées, et par aventure parvendrons à avoir dominacion par dessus les hommes. Qu'en dittes-vous ? Certes, dist une sienne voisine, qui bonne galoise estoit, et savoit assez du bas voler, nommée Mehault Ployarde, je vous diray : Oncques femme ne dist mieulx ; je m'en voy à ma maison tout quoiement tandis que mon mari Ployart dort, et aporteray une douzaine d'œfs. Dist une autre : Et je m'en voy querir de la farine et du burre ; si ferons des gauffres, et, par Dieu, le vilain Joquesus n'en tastera jà. Respondy une vielle ridée, nommée Flourette du Pré : Et je m'en voy querir demy lot de vin doulz, car aincoires ay-je espargnié un denier que mon mari Malprest ne sait point. Or sus doncques, chascune se mette en ses devoirs, dist l'une, et je feray tout aprester. Tandis qu'elles estoient ainsi empeschies et ne pensoient fors d'accomplir leur entencion, je me departi en muchettes, et sans congié me retray, car grant sommeil avoie. De la chière quelle firent riens n'en sçay, fors ce que le lendemain m'en fut dit ; mais il n'y a chose digne d'estre mise par escript, car en ce bancquet y eut tant de raisons

LE XXe CHAPPITRE.

MES bonnes amies, se desirez sçavoir se aucune femme est enceinte, vous devez dire à la femme qui se doubte d'estre grosse que elle pisse en un bassin et puis mette un loquet dedens, ou une clef, mais il est plus decent que ce soit un loquet, et soit laissé dedens le bassin avec l'orine trois ou quatre heures, puis soit respandue l'orine et soit levé ledit loquet, et se voyez que l'impression du loquet demeure au bassin, croyez de certain que la femme à qui est l'orine est grosse; ou si non, elle ne l'est pas : c'est l'un des deux.

La conclusion de la serie du vendredy.

POUR ceste derraine glose sourdy grande tumulte entre les femmes illec assembléez, tant de rire comme de parler toutes ensemble, et ne sembloit autre chose fors que ce fust un marchié de hire hare, sans ordre, et sans voloir entendre l'une l'autre, ne atendre la fin de leurs raisons. Pourquoy, quant je vey ceste confusion, je ploiay mon papier, estouppay et serray mon escriptoire, remis ma plume en

mon coffin, et me levay en me cuidant embler d'elles; mais tantost je fus apperceus d'aucunes d'elles, qui me retindrent à toute force, et pour moy firent aucun pou de silence, qui gaires ne dura, en laquele elles me prièrent que lendemain voulsisse retourner entr'elles à l'eure acoustumée, affin de parfurnir et achever leur intencion et la chose encommencée, et pour mettre par escript le residu des Euvangiles de dame Berthe de Corne, qui estoit la derraine assemblée qu'elles devoient faire, et où elles devoient conclure et faire fin de leurs articles. Moy, considerant le commun proverbe, que se dit que qui sert et ne parsert son loyer pert, leur ottroiay leur requeste liberalement. Et après congié pris d'elles, me parti et m'en alay reposer, car la teste avoie fort vuide, pour les raisons traversaines d'elles que mon entendement n'avoit peu comprendre. Si les laissay illecques trousser leurs bagues et leurs quilles, et m'en alay reposer.



La continuacion de la serie du vendredy à celle du sammedy.

Le samedy soir, environ six heures, après le salut de Nostre Dame, et que j'eus prise assez legière refection, tant pour l'onneur du jour comme pour l'affection que j'avoie pour veoir et oyr à quel fin prenderoient noz dames conclusion de leurs Euvangiles, je, après que j'eus prises mes agoubilles, papier, plume et enchre, me transportay ou lieu où le soir precedent avions assemblé, et, moy illec venus, me assis en mon lieu acoustumé. Pluiseurs des escolières estoient desjà venues, qui commençoient à desvuider et haspler leurs fuséez, car filer ne povoient, pour l'onneur du samedy et de la Vierge Marie. Je n'eus illec gaires sejourné, quant vint dame Berthe de Corne, acompaignie de pluiseurs de ses amies et voisines, pour son Euvangile lire et continuer, comme à ce faire estoit esleute. Mais avant que je

LA IXe EUVANGILLE.

SA compaigne dist : Pour vray, quant sur une maison agaches gargonnent, ce n'est quelque signe de bien ; mais, quant mouscons y gargonnent et repairent, c'est tout bon signe (II, 7).

LA DIXIÈME EUVANGILLE.

QUANT oreilles demenguent, dist une autre, pour verité, se c'est la droitte, ce sont bonnes nouvelles; quant c'est la senestre, le contraire (II, 8).

LA XIe EUVANGILLE.

QUANT pos ou porée boulent ou pot, jus du feu, c'est à dire que il n'y a point de sorcerie en la place (II, 9).

LA XIIe EUVANGILLE.

QUI doubte la quauquemare qu'elle ne viengne de nuyt, il convient mettre une sellette de bois de quesne devant ung bon feu. Se elle se siet dessus, venant illec pour autrui grever, jusques au cler jour ne s'en pourra lever ne partir du lieu (II, 10).

LA DIXIÈME EUVANGILLE.

QUANT une fille mengue par coustume lait bouly à la paielle, voulontiers pleut à ses nopces. Elle ainsi a baron merancolieux et songart, et ne fault pas de souvent estre croteuse et mal parée (I, 10).

LA ONZIÈME EUVANGILLE.

QUANT ung homme pucel prent à femme une fille pucelle, pour vray, et ce advient, que le premier enfant qu'ilz aront sera sot (I, 12).

LA DOUZIÈME EUVANGILLE.

QUANT l'enfant est né, après qu'il a mengié la tette, se l'en lui pœult donner à mengier de une pomme cuite, jamais après n'en sera si souviz à mengier ne boire et si en sera plus courtois en fais et en dits (I, 13).

LA XIIIe EUVANGILLE.

QUANT ung enfant est né, on lui doibt porter le boiel jusques au chief, et l'enfant en ara longue et doulce alayne, bonne voye et bonne loquence (I, 13, *Glose*).

LA QUATORZIÈME EUVANGILLE.

Qui fera sechier par deux enfans jennes et beaulx la aubette du petit enfant sur la pointe d'une espée trenchant et clère, sans doubte l'enfant sera toute sa vie beaulz et hardiz (I, 14).

LA QUINZIÈME EUVANGILLE.

Pour avoir l'enfant ses cheveulz crespés, quant il sera desobé, lui soit rué du vin blanc sur son chief, et après soit son baing jetté à la rachine d'une vigne (I, 14).

LA SEIZIÈME EUVANGILLE.

On ne doibt jamais tirer espée nue ne autre long trenchant devant femme grosse; qui, premier que rien s'en face, ne lui va doulcement toucher du plat sur son chief, affin qu'elle demeure asseurée, et que son fruit en soit toute sa vie plus hardi, et non paoureuz ne doubteuz (I, 15).

LA XVII[e] EUVANGILLE.

Jennes filles jamais ne doibvent men-

gier cerises à la darraine aveuc leurs amoureuz ne autrement, car souvent advient que cellui à qui vient la darraine demeure le derrenier de tous à marier (I, 16).

LA DIX-HUITIÈME EUVANGILLE.

JENNES filles à marier, aveuc jeunes hommes ne autrement, jamais ne doivent mengier à le cacelouce : car, pour vray et par coustume, souvent advient que femmes en ont barron à part, et ainsi en pourroit advenir aux hommes (I, 16, *Glose*).

LA XIXe EUVANGILLE.

DIEU et raison deffendent le parler ne ramentevoir, devant nulle femme mariée en eage de porter enfans ou enchainte, de quelconque chose pour mengier, qui au besoing n'en pœult trouver et recouvrer pour l'en presenter (I, 17).

LA VINGTIÈME EUVANGILLE.

HOMME qui se double en son mariage est inhabile à toutes dignitez parvenir, et, si la femme faisoit après ce le cas pareil, sans faulte, lui causeur de l'un mal et l'autre, elle,

sans pugnicion, doibt estre jugiée quitte (I, 18).

LA XXIe EUVANGILLE.

Quant l'en baptise quelque enfant, soit filz ou fille, se la fille a deux parins, elle ara deux barons ou plus, et ainsi, se le fils a deux marines, et il vist eage d'homme, il aura deux femmes (I, 19).

LA XXIIe EUVANGILLE.

Quant on voit jennes enfans courir au long des rues à chevaulz de bois, lances, et desguisez par manière de gens de guerre, c'est tout vray signe de tout prochenement avoir grant tribulacion ou pays (I, 20).

LA XXIIIe EUVANGILLE.

Qui vœult que son mari point ne se desvoie vers autres femmes, si face par trois lundis chanter messe de sainte Avoie (I, 18, *Glose*).

LA XXIIIIe EUVANGILLE.

Se femme vœult certainement savoir se son

mari se double, si advise se une plaine lune passe sans elle approchier; s'elle y a souspechon, ce n'est point sans cause (I, 21).

LA XXV[e] EUVANGILLE.

QUANT la femme vœult savoir si son mary va en la taverne, lorsqu'il en revient, s'il tient une autre contenance que par coustume, c'est vray signe que il y a esté; et, pour lui rompre en ce cas, quant elle entend qu'il y est, doibt illec mander du vin et en boire, et par tant, s'il a point d'entendement, il sera content de boire avec sa femme à l'ostel.

LA XXVI[e] EUVANGILLE.

ON ne doibt aux femmes grosses jamais donner à mengier de nulle teste de poisson, affin que par ymaginacion leur fruit ne apporte sur terre la bouche plus relevée et aguë qu'il n'est accoustumé (I, 22).

LA XXVII[e] EUVANGILLE.

SE d'adventure ung homme bat sa femme enchainte, et si la pille du piet, lorsqu'elle enfantera moult grant traveil en ara (I, 23).

Et pour remède, faut avoir le soulier du pié du mary qui l'a pillé, et que elle boive à mesmes, et elle enfantera legierement (I, 23, *Glose*).

LA XXVIII[e] EUVANGILLE.

Se d'aventure aucun ou aucune engambe pardessus ung petit enfant, il ne croistra plus, se celluy propre ne le rengambe et retourne pardessus (I, 24).

LA XXIX[e] EUVANGILLE.

Quant la chausse d'une jenne fille lui desloie par les rues et qu'elle pert son garretier, c'est signe que son amoureux se repent et qu'elle le perdra (I, 25).

LA TRENTIÈME EUVANGILLE.

Quant à une femme vient mal au sain, il ne fault sinon que son mary lui face de son membre ung cercle autour par trois fois, et il guerira tantost (I, 26).



[SECONDE SERIE.]

Cy s'ensièvent plusieurs autres Euvangilles des Quenoulles à tous propos.

Et premièrement.

QUANT vint la seconde nuit à la siète, les filleresses venues, Transeline dist : Laissons nostre propos du soir à tant, pour parler ainsi que chascun l'entende :

LA PREMIÈRE EUVANGILLE DE LA DEUXIÈME SIÈTE.

LORS dist une ancienne filleresse : Pour aussi vray que Euvangille, quant une femme vœult estre de son baron ou de son ami bien amée, se elle lui fait mengier rachines de erbe de chat, il sera de elle très amoureux (II, 1).

LA SECONDE EUVANGILLE.

L'AUTRE vieille après dist : Pour vray et

chose toute approuvée est que qui porroit finer de ung vray mandegloire, et le couchier en blans draps, et lui présenter à mengier et à boire deux foiz le jour, et tenir net comme ung petit enfant, et tout par contenance, moult tost devenra riche, et à paynes sara-il comment (II, 2).

LA TIERCE EUVANGILLE.

L'AUTRE vieille ensievant dist : Il est verité que quant quelque personne va au chemin, et que ung lièvre lui vient au devant, c'est ung très mauvais signe, et, pour tout dangier eviter, il doit par trois fois soy retourner dont il vient, et puis aler son chemin, car il est hors de peril (II, 3). Mais à rencontrer ung cherf ou ung dain, c'est moult bon signe (II, 3, *Glose*).

LA QUARTE EUVANGILLE.

UNE autre filleresse dist que nulz homs jamais ne debvroit monter sur asne, tant en a despit, pour tant qu'il porta le saulveur du monde, mais très bien sur cheval : car qui chiet de son asne par terre, l'asne dist : Criève ; et le cheval nous dist : Liève (II, 4).

LA QUINTE EUVANGILLE.

L'AUTRE après dist : Qui ne veult devenir mesel, jamais ne doibt saluer ung ladre à jeuns, ne pissier à jeuns contre le mur où le ladre a ce jour pissié.

LA SIXIÈME EUVANGILLE.

SE il advient que l'en laisse le trepié ou le gril sur les charbons sans y mettre ung tison ardant dessus ou dessous, la ostesse s'en envieillist plus tost (II, 5).

LA VIIe EUVANGILLE.

QUI dist d'aventure que la buée boult, ce seroit pour de legier perdre la buée ; mais on pœult et doit seulement dire : Elle jue (VI, 17).

LA VIIIe EUVANGILLE.

CERTES, dit une autre vieille, il n'est riens plus vray que quy en une maison laisse une petite seelle la nuyt les quatre piés en hault, autant est l'ennemi à cheval sur la maison (II, 6).

LA IX[e] EUVANGILLE.

SA compaigne dist : Pour vray, quant sur une maison agaches gargonnent, ce n'est quelque signe de bien ; mais, quant mouscons y gargonnent et repairent, c'est tout bon signe (II, 7).

LA DIXIÈME EUVANGILLE.

QUANT oreilles demenguent, dist une autre, pour verité, se c'est la droitte, ce sont bonnes nouvelles ; quant c'est la senestre, le contraire (II, 8).

LA XI[e] EUVANGILLE.

QUANT pos ou porée boulent ou pot, jus du feu, c'est à dire que il n'y a point de sorcerie en la place (II, 9).

LA XII[e] EUVANGILLE.

QUI doubte la quauquemare qu'elle ne viengne de nuyt, il convient mettre une sellette de bois de quesne devant ung bon feu. Se elle se siet dessus, venant illec pour autrui grever, jusques au cler jour ne s'en pourra lever ne partir du lieu (II, 10).

LA XIIIe EUVANGILLE.

Qui laisse le samedi le lin sur sa quenoulle sans parfaire, le file qui après en viendra ne porra curer et jà bien ne fera (II, 11).

LA XIIIIe EUVANGILLE.

Quiconques est batu de bastons de bois d'ausne vert ou secs, et après jettera les bastons en ung puis, se ilz demeurent en l'eaue, cellui sentira en douleur sa bature tant comme il vivra.

LA QUINZIÈME EUVANGILLE.

Qui se abstient de torcier son derrière d'erbe ou d'autre verdure qui aist cru sur terre, il n'ara point de mal en l'eschine ne aux rains (II, 12).

LA SEZIÈME EUVANGILLE.

Qui ne jette, ne laisse ou face jetter nulz os, jamais il n'ara mal au chief ne douleur aux dens (II, 13).

LA XVIIe EUVANGILLE.

QUANT on n'a point d'argent, on se doibt abstenir de regarder le croissant, autrement, du long de la lune, il ne s'en peu[t] non (II, 14).

LA XVIIIe EUVANGILLE.

QUICONQUES perchoit le nouveau temps à bourse playne de monnoye, il le doibt saluer, à celle fin que avec icellui tous biens lui croissent et multiplient. Et au decours se doit garder de folement marchander (II, 14, *Glose*).

LA XIXe EUVANGILLE.

QUI treuve la trannine à quatre fueilles, il est eureuz et riche toute sa vie (II, 15); mais qui passe dessus, il gaingne les fièvres ou autre encombrier lui vient (II, 15, *Glose*).

LA XXe EUVANGILLE.

QUANT araigne se treuve sur quelque personne, c'est signe de bon eur (II, 16), et, se arondes habandonnent la place de l'an passé pour autre, c'est le contraire.

LA XXIe EUVANGILLE.

QUANT deux gens boivent ensemble, ilz ne peuvent en ce jour secourir l'un l'autre en eaue ; mais autrement, moult bien.

LA XXIIe EUVANGILLE.

QUI frotte ung porion la veille de saint Jehan de la fuelle de sehuch et puis la boute parfont en terre, à mesure que la fueille porrira, le porion cherra (II, 17).

LA XXIIIe EUVANGILLE.

QUI treuve fer au matin, c'est bon heur ; qui treuve argent, le contraire (II, 16, *Glose*).

LA XXIIIIe EUVANGILLE.

QUI treuve les mouces à miel volées sur son pourpriz, c'est mauvais signe (II, 18) ; mais, se la pie y fait son nid, c'est tout bon signe.

LA XXVe EUVANGILLE.

QUI estrine ou donne couteaulx, l'amour

refroide et deffault (II, 20), et d'autres joiaulz advient le contraire.

LA XXVI[e] EUVANGILLE.

QUI à la saint Remi loie les arbres de son jardin de loiens de garbes de fourment, il ara cel an fruits à plenté (II, 19).

LA XXVII[e] EUVANGILLE.

QUI le jour de brandons behourde les arbres de son pourpris, il les nettoie pour icel an de toute vermine (II, 19, *Glose*).

LA XXVIII[e] EUVANGILLE.

QUI francement pœult chevauchier l'ours nœuf pas d'un tenant, il est affranchi de esteseure, et si pœult guerir du mal saint Leu (II, 21).

LA XXIX[e] EUVANGILLE.

QUANT ung chat de toutes parts se pourlecque, et la pate qu'il lecque porte au dessus de l'oreille, il ne fault faire la buée : car c'est tout signe de pluye et lait temps (II, 22).

LA XXXVIIIe EUVANGILLE.

Se le loup pœult une personne approchier à sept piés près et le veoir en la face, de son alaine rend la personne tant enroué qu'il ne pœult crier.

LA XXXIXe EUVANGILLE.

Se une femme perchoit ung loup qui la sieuve, tantost doibt trayner sa chainture par terre après ly en disant : Garde que la mère Dieu ne te fière ; et il s'en retournera tout confus (III, 4).

LA QUARANTIESME EUVANGILLE.

Nulles jennes gens ne doibvent hayr les chats ; car ilz produisent grant eur et avanchement en amour et à parvenir en belle dame et gracieuse.

LA XLIe EUVANGILLE.

Quant le maistre ou la dame d'un hostel sont au lit d'un malade, et le corbel vient crier sur la maison, c'est grant signe que le pacient morra (III, 5) ; et, se, après le cor-

bel, la pie vient là entour gargonner, c'est bon signe pour le pacient (III, 5, *Glose*).

LA XLIIe EUVANGILLE.

QUANT le vent vient d'escorceveau, les femmes doibvent taillier de l'oreille à leur jeune veillon, et le jetter au lèz de où le vent vient, affin que leur veau croisse et amende (III, 6), ou promettre sa corne droite à saint Berthelemi (III, 6, *Glose*).

LA XLIIIe EUVANGILLE.

QUANT femmes voient que tempeste se liève en l'air, elles doibvent faire du feu de quatre bastons de quesne en croiz en sus du vent et benéir le vent, et il emportera la tempeste au loing (III, 7).

LA XLIIIIe EUVANGILLE.

QUANT les anettes sentent la tempeste esmouvoir en l'air, et qu'elles vollent et crient sur l'eau, bien scèvent que pleuve aront sans tempeste; mais, quant se taisent, fort doubtent le tonnoire (III, 8).

LA XLVe EUVANGILLE.

QUANT on oit chiens uler, on doibt

estouper ses oreilles et point les escouter: car ilz apportent males nouvelles; et au contraire d'un cheval quant il hanist (III, 9).

LA XLVIe EUVANGILLE.

QUANT on oit les loups uller, chascun se doibt mettre et tenir en bon estat, car c'est signe de grant pestillence par guerre ou par mortalité, ou tous deux (III, 9, *Glose*).

LA XLVIIe EUVANGILLE.

QUANT on voit les loups venir querant leur proie jusques près de bonne ville ou village, c'est grant apparence de chier temps (III, 10); maiz, quant cherfs ou bisces approchent les maisons, c'est habondance de biens (III, 10, *Glose*).

LA XLVIIIe EUVANGILLE.

LA dist une autre vielle : Quoyque devant soit dit, qui ayme son bien, qui tue son chat, il tue son mal.

LA XLIXe EUVANGILLE.

NULZ ne se doibt asseoir ou jeu de dez

ou autres pour gaignier son doz devers la lune, ains le visage, ou, se ce non, jà ne s'en levera sanz perte (III, 11); et du soleil le contraire (III, 11, *Glose*).

LA CINQUANTIÈME EUVANGILLE.

Quant l'on met blans draps en ung lit, l'angèle de Dieu s'i couche; maiz, si tost qu'on y a fet pet ou vesse, il s'esvanuist (III, 12).

LA LIe EUVANGILLE.

Qui du soleil vœult estre servy, si lui tourne le dos : car il ne vœult estre regardé à plain du pecheur, et, se autrement fait, tost monstre son courroux.

LA LIIe EUVANGILLE.

Qui rechoipt de l'eaue benoitte le dimence à la grant messe, le mauvaiz en toute icelle septmaine ne pœult cellui tempter ne approchier à sept piés près (III, 13). Et qui ainsi [n'en] rechoipt, l'ennemy lui puet nuyt et jour seoir invisible sur l'espaule (III, 13, *Glose*).

LA LIIIe EUVANGILLE.

Qui beneist souvent le soleil, la lune et

LA QUINTE EUVANGILLE.

L'AUTRE après dist : Qui ne veult devenir mesel, jamais ne doibt saluer ung ladre à jeuns, ne pissier à jeuns contre le mur où le ladre a ce jour pissié.

LA SIXIÈME EUVANGILLE.

SE il advient que l'en laisse le trepié ou le gril sur les charbons sans y mettre ung tison ardant dessus ou dessous, la ostesse s'en envieillist plus tost (II, 5).

LA VII[e] EUVANGILLE.

QUI dist d'aventure que la buée boult, ce seroit pour de legier perdre la buée ; mais on pœult et doit seulement dire : Elle jue (VI, 17).

LA VIII[e] EUVANGILLE.

CERTES, dit une autre vieille, il n'est riens plus vray que quy en une maison laisse une petite seelle la nuyt les quatre piés en hault, autant est l'ennemi à cheval sur la maison (II, 6).

LA IXe EUVANGILLE.

SA compaigne dist : Pour vray, quant sur une maison agaches gargonnent, ce n'est quelque signe de bien ; mais, quant mouscons y gargonnent et repairent, c'est tout bon signe (II, 7).

LA DIXIÈME EUVANGILLE.

QUANT oreilles demenguent, dist une autre, pour verité, se c'est la droitte, ce sont bonnes nouvelles; quant c'est la senestre, le contraire (II, 8).

LA XIe EUVANGILLE.

QUANT pos ou porée boulent ou pot, jus du feu, c'est à dire que il n'y a point de sorcerie en la place (II, 9).

LA XIIe EUVANGILLE.

QUI doubte la quauquemare qu'elle ne viengne de nuyt, il convient mettre une sellette de bois de quesne devant ung bon feu. Se elle se siet dessus, venant illec pour autrui grever, jusques au cler jour ne s'en pourra lever ne partir du lieu (II, 10).

LA XIIIe EUVANGILLE.

Qui laisse le samedi le lin sur sa quenoulle sans parfaire, le file qui après en viendra ne porra curer et jà bien ne fera (II, 11).

LA XIIIIe EUVANGILLE.

Quiconques est batu de bastons de bois d'ausne vert ou secs, et après jettera les bastons en ung puis, se ilz demeurent en l'eaue, cellui sentira en douleur sa bature tant comme il vivra.

LA QUINZIÈME EUVANGILLE.

Qui se abstient de torcier son derrière d'erbe ou d'autre verdure qui aist cru sur terre, il n'ara point de mal en l'eschine ne aux rains (II, 12).

LA SEZIÈME EUVANGILLE.

Qui ne jette, ne laisse ou face jetter nulz os, jamais il n'ara mal au chief ne douleur aux dens (II, 13).

LA XVIIe EUVANGILLE.

Quant on n'a point d'argent, on se doibt abstenir de regarder le croissant, autrement, du long de la lune, il ne s'en peu[t] non (II, 14).

LA XVIIIe EUVANGILLE.

Quiconques perchoit le nouveau temps à bourse playne de monnoye, il le doibt saluer, à celle fin que avec icellui tous biens lui croissent et multiplient. Et au decours se doit garder de folement marchander (II, 14, *Glose*).

LA XIXe EUVANGILLE.

Qui treuve la trannine à quatre fueilles, il est eureux et riche toute sa vie (II, 15); mais qui passe dessus, il gaingne les fièvres ou autre encombrier lui vient (II, 15, *Glose*).

LA XXe EUVANGILLE.

Quant araigne se treuve sur quelque personne, c'est signe de bon eur (II, 16), et, se arondes habandonnent la place de l'an passé pour autre, c'est le contraire.

LA XXIe EUVANGILLE.

Quant deux gens boivent ensemble, ilz ne peuvent en ce jour secourir l'un l'autre en eaue; mais autrement, moult bien.

LA XXIIe EUVANGILLE.

Qui frotte ung porion la veille de saint Jehan de la fuelle de sehuch et puis la boute parfont en terre, à mesure que la fueille porrira, le porion cherra (II, 17).

LA XXIIIe EUVANGILLE.

Qui treuve fer au matin, c'est bon heur; qui treuve argent, le contraire (II, 16, *Glose*).

LA XXIIIIe EUVANGILLE.

Qui treuve les mouces à miel volées sur son pourpriz, c'est mauvais signe (II, 18); mais, se la pie y fait son nid, c'est tout bon signe.

LA XXVe EUVANGILLE.

Qui estrine ou donne couteaulx, l'amour

refroide et deffault (II, 20), et d'autres joiaulz advient le contraire.

LA XXVI[e] EUVANGILLE.

QUI à la saint Remi loie les arbres de son jardin de loiens de garbes de fourment, il ara cel an fruits à plenté (II, 19).

LA XXVII[e] EUVANGILLE.

QUI le jour de brandons behourde les arbres de son pourpris, il les nettoie pour icel an de toute vermine (II, 19, *Glose*).

LA XXVIII[e] EUVANGILLE.

QUI francement pœult chevauchier l'ours nœuf pas d'un tenant, il est affranchi de esteseure, et si pœult guerir du mal saint Leu (II, 21).

LA XXIX[e] EUVANGILLE.

QUANT ung chat de toutes parts se pourlecque, et la pate qu'il lecque porte au dessus de l'oreille, il ne fault faire la buée : car c'est tout signe de pluye et lait temps (II, 22).

tel pechié ne leur est pardonné, se le filz de la femme voulontairement ne fait penitance de ce pechié, et premierement pour son parrin, et après pour sa propre mère (Conf. IV, 3).

LA LXXIIe EUVANGILLE.

QUICONQUES cognoist une femme veulée par copulation charnelle, soit homme de religion, ou prestre, ou homme seculier, tous meurent à membre roit et à trop plus grant douleur que autres gens (IV, 4); et, se enfans en viennent, ilz sont enclins à mainte fortune et meschief (IV, 4, *Glose*).

LA LXXIIIe EUVANGILLE.

Une meschine de prestre, perseverant et mourant on pechié, est chevalet au dyable, et ne fault jà prier pour elle, et leurs enfans sont plus enclins à pechier que d'autres gens; car souvent advient que enfans compèrent les pechiés de leur père et leur mère (IV, 5).

LA LXXIIIIe EUVANGILLE.

Ung prestre, seculier ou autre, qui char-

nellement cognoist femme mariée, n'ara du pechié pardon se du mary n'est pardonné avant tout autre : car Dieu n'emprent jamais sur le droit d'autrui, et Dieu après pardonne, le droit de partie saulf (IV, 6).

LA LXXVe EUVANGILLE.

Se ung homme marié habite à la femme de son compère ou autre mariée, il meismes se clost la porte de paradis encontre ou visage, ne jamais ne lui est ouverte, fors par celluy à qui tant a offensé, quant il luy a pardonné (IV, 7).

LA LXXVIe EUVANGILLE.

Quant le prestre a chanté et que les aucuns vont baisier à l'autel, ceulz en celle septmaine ne doibvent baisier femme nulle se ilz ne l'ont espousée, se tost après ne veulent avoir mal aux dens et à la teste (IV, 8).

LA LXXVIIe EUVANGILLE.

Quant femme enchainte porte son enfant plus sur le costé dextre, et que voulentiers mengue venoison et vollile (*sic*), et que voulentiers elle oit parler de tournois,

de joustes et esbatemens, pour certain elle produira ung beau filz (IV, 9).

LA LXXVIII[e] EUVANGILLE.

LORSQUE femme enchainte a son enfant plus enchargié sur costé senestre, et qu'elle appète doulces viandes et compenages, et aussi que plus desire à veoir danses, sons de instrumens et joieusetez que autrement, certes elle enfantera fille (IV, 9, *Glose*).

LA LXXIX[e] EUVANGILLE.

SE une femme grosse d'enfant et desirant savoir quel hoir elle porte, escoutez-la parler, et par elle le saurez; car, quant elle demandera : Quel hoir vous semble-il que je porte? et se vous dittes : Ung beau filz, et elle ne rougist, pour aussi vray qu'il fait nuit, elle rendra fille (IV, 10).

LA XXXX[XXe] EUVANGILLE.

QUANT ung homme a engendré enfant naturellement, s'il lui povoit souvenir lors qu'il lui advint, et il pensoit comment, ce fait, il se trouvoit disposé, autre juge fors lui n'y faulroit; car, quant homme engen-

dre masle, petit s'en change; mais à fille engendrer, qui n'est sa propre complexion, moult s'en retreuve aliené pour ung jour ou deux (IV, 11).

LA XXXX^XX I^e EUVANGILLE.

INCONTINENT que femme a concheu enfant masle, pour les trois premiers mois elle se porte assez bel, mais les aultres six mois moult en a douleur à endurer plus que d'une fille. Toutes voies les trois premiers mois la fille tousjours lui baille plus à souffrir (IV, 11, *Glose*).

LA XXXX^XX IIe EUVANGILLE.

LORS dist Transeline : Pour aussi vray que Euvangille, quant une femme a conceu soit filz ou fille, de legier se pœult savoir par le desirier qui leur sourvient; car se une femme porte fille et desire chose que avoir ne pœult, de legier se met en grant peril de sa vie et de son fruit perir; mais d'un filz non. Pourquoy je vous appreuve que le sexe feminin desire et appète la chose plus ardemment que le masculin, se crainte ne moiennoit là influence.

A tant finent les Euvangilles de la seconde serie.



[TROISIÈME SERIE.]

Cy commencent les Euvangilles des Quenoulles, qui, à la tierce serie, ou siète, ou escriène, furent certiffiées estre vraies par les filleresses vielles et autres illec presentes, et qui entre elles jusques à ores maintiennent estre vraies.

Et premierement.

QUANT l'eure fut venue de la tierce serie, et que toutes furent venues, assises et mises au filler, deffendu fut que encoires nulz homs n'y entreroit. Adont Sebille, une des plus vielles de toutes et la plus compaigne à Transeline, se lieve et dist : Je vous prie, puis que chacun se taist, que j'aye congié de parler sur correction. Accordé fut.

LA PREMIERE EUVANGILLE DE LA TIERCE SERIE OU SIÈTE.

CERTES, Transeline, dit Sebille, en ra-

membrant la darraine et vraie parole par vous hier soir ditte, que trop plus ardamment desire femme que homme, il est vray; mais crainte tousjours modère la superfluité, et qu'il soit aussi vray que Euvangille, regardez : Il avendra que fille ou femme octroiera par prières et par amour à son ami sa requeste à tel jour et à telle heure, et, elle comparue, s'il faut de venir, jamais à icelle ne pœult recouvrir, s'elle n'est plus que sote rabice. Et, au regard de moy, combien que ne soie des plus jennes, si suiz-je à marier; mais se ung jeune compaignon me vouloit sievir en bien et me prioit de parler, et il n'y venoit, jamais, pour y mourir, plus ne l'escouteroie ne rebailleroie ne jour ne heure.

LA SECONDE EUVANGILLE.

Quant Sebille eut parlé comme dit est, toutes les vielles qui là estoient furent de son accord; mais une très belle fille à marier, qui tout ce oioit à l'accorder ou non, dit : Chacun en dit et fait à sa guise. Ung homme condempné à mort, après encoires sera escouté. Si doit chacun estre oy à excusation, et nature m'y contraindroit, et ainsi en advient à toutes, se froideur ne leur a mys en oubly les plaisirs du jenne eage.

LA TIERCE EUVANGILLE.

CHANGONS propos, dist Transeline. Si dist à Berte, une sienne amie, vielle, laide et crepie : Qu'en dittes-vous ? — Certes, dist Berte, de marier ne me parlez, s'il n'estoit bien à mon hait ; et lors, pour estre la mieux amée, lui feroie mengier en porée d'erbes cueillies la nuit saint Jehan (V, 1), et mettroie en son oreillier plumes de chappon qui aroit mené jennes pouchins, et du poil de la droite pate de son chien, et de mon chat le fin bout de la queue (V, 1, *Glose.*)

LA QUARTE EUVANGILLE.

POUR estre au dessus de son mary que jamais ne batra sa femme, dist Berthe, faut prendre toutes les chemises de son mary, et, à chascune foiz que son curé chante des trespassez, en mettre scintement une et estendre sur la pierre de l'autel dessoubz les nappes, et lui faire vestir le dimence ensievant ; car, tant qu'il a de telles chemises vestues, il est à sa femme doulz, gracieux et courtois (V, 2).

LA QUINTE EUVANGILLE.

QUANT une femme desire que son mary

ne se double, prende son chat et le muce par deux jours soubz ung cuvier sans mengier ne boire, puis lui loie les iiij pattes ensemble bien ointes de bure, et lui donne pain trempé en son orine, et rien autre chose, qu'il mengera par famine, et, incontinent que ainsi advenu sera, le mary tant amera sa femme, que pour nulle autre ne l'abandonneroit.

LA SIXIÈME EUVANGILLE.

LORS que femme vœult que son mary aime l'un de ses enfans plus que l'autre, il lui face mengier des deux bouts des oreilles de son chien la moittié, et à l'enfant l'autre part. Si s'entr'ament assez tost, tellement qu'ilz ne sauront estre l'un sans l'autre (V. 3).

LA SEPTIÈME EUVANGILLE.

Dist encoires une autre filleresse moult ancienne : Quant femme desire que son mari aime tous ses enfans oultre mesure, si prende de l'orine de tous ses enfans à tout eaue belle et clère, et par ix jours au desceu de son mary lui en fache laver ses deux mains et son visage, et par ainsi seront fort amez de leur père tous ses enfans (V, 4).

LA HUITIÈME EUVANGILLE.

SE une femme a grand desir que son mari ayme les parens et amis de par elle qu'il jamais n'ara amez, quant ilz la vendront veoir leur chien avec eulx, fault recueillier de la pissate du chien et lui en faire boire en cervoise ou mengier en potage à son desceu. Et, après festoié qu'il ara le chien, moult ara en sa grace les personnes que le chien aymera.

LA IXe EUVANGILLE.

SE femme convoitte que son mary prende en hayne qui que soit qu'elle n'ayme pas, assez se treuve accoisons, mais qu'elle se y vœulle emploier. Si ne fault que dire à chacune foiz qu'ilz rencontrent l'un l'autre : *Incamo et tibi soli et cet.*, sans autre licite salutation ou devises.

LA DIXIÈME EUVANGILLE.

QUI vœult son chien affranchir de mauvaiz devenir, si lui donne à mengier tous les jours au matin du propre[pain], ung morseau ou deux, qui ara le dimence prochain esté

porté à l'offrande de la grant messe, et, quant le chien le reffusera, sachiés que il est mal disposé (V, 5).

LA ONZIÈME EUVANGILLE.

FEMME qui desire que ses vaches donnent chacune autant de lait comme celles de ses voisines, si doibt par chascun jour son vaissel à moudre frotter des bonnes erbes cueillies sur la nuit saint Jehan (V, 6).

LA DOUZIÈME EUVANGILLE.

QUI vœult avoir l'yver et l'esté le bure de ses vaches, depuis qu'elles ont vellé, lorsque les vaches sont en sault, les convient mener devant le taur, et les laissier le taur flairier, sans autrement touchier celle fois, et mener la vache trois fois entour le taur, et ainsi à la seconde fois, et à la tierce la faire saillir, et depuis tant qu'elle aist retenu (V, 7).

LA TREIZIÈME EUVANGILLE.

QUICONQUES ne vœult estre assailly ne abboyé des chiens de jour et de nuyt, si aist de bon frommage rosty et leur en donne en disant : *Incamo et freno et cet.* Et si il sera laissié paisible. Ce tour doibvent bien savoir ces amoureuz (V. 5, *Glose*).

La quatorzième Euvangille.

Qui vœult avoir toute une lune de l'argent en sa bourse, si la salue reveramment le propre jour qu'elle appert nouvelle, et, le jour ensievant, si se perchevra moult tost de bon secours (II, 14, *Glose*).

La quinzième euvangille.

Quant femme enchainte engambe le tymon d'un char, se c'est ung filz, il ara gros membre et dur à merveilles, et, se c'est une fille, elle ara moult grosses lèvres et vermeilles (V, 8).

La seizième euvangille.

Qui jamais ne vœult perdre ung bon chat, quant on le a tel, oindre lui convient de bure le museau et les quatre pattes par trois jours, et jamais de l'hostel ne s'en fuira (V, 9).

La XVII[e] euvangille.

Qui vœult enlever les aguetz et perilz de son chat, quant il est musclé, si lui coupe tout jus une paulme de sa queue ; car, après que il a quatre ans, il pense nuyt et jour comment il porra son maistre estrangler.

LA XVIII[e] EUVANGILLE.

Se aucune personne mengue d'une beste que le loup aist estranglé et de laquelle il aist par avant mengié, à grant payne pœult icelle personne rendre ame, se le loup n'est premièrement mort (V, 10).

LA XIX[e] EUVANGILLE.

Se le loup, d'aventure, emporte ung moutonneau ou brebis hors des autres sans estrangler, et il y est rescouz et se remet à point, ce loup le recognoistra depuis tousjours, et plus ne l'assauldra pour tant qu'il en puisse avoir d'autres, et se d'aventure il le prent et estrangle, si n'en mengera-il jà, mais bien porra suchier du sang, s'il en a le temps et loisir.

LA XX[e] EUVANGILLE.

Quant l'on voit blans religieux aler ou chevauchier par les champs, nulz ne se doibt acheminer celle part, pour le lait temps qui par coustume leur sourvient (V, 11).

LA XXI[e] EUVANGILLE.

Lors que perchevez les corbeaulz en

grant nombre eulz assembler en lieu non accoustumé, crians haultement et menans grant friente, pour aussi vray que Euvangille, c'est tout signe d'aucune grande et prochaine adversité advenir.

LA XXIIe EUVANGILLE.

Quant une dame des nopces va de maison à l'eglise pour espouser, la meilleure de toutes les prières qu'on lui donne demeurent à son prouffit, moiennant que le donneur soit de par elle incontinent remercié; autrement non (V, 12).

LA XXIIIe EUVANGILLE.

Jamais on ne doibt mettre œulz de geline couver, ne d'anette, le venredi, ne les deux jours que la lune se refait et deffait; car certes ilz sont par coustume devourez par bestes et oiseaulz la plus grant partie (V, 13).

LA XXIIIIe EUVANGILLE.

Quant à une femme la gorge lui demengue, ce sont bonnes nouvelles que brief yra aux nopces ou à relevée faire grant chière; mais quant c'est la teste, tout le contraire (V, 14).

LA XXVe EUVANGILLE.

Qui tient ung chat larron, et il est pris en present meffait, l'en lui doibt frotter son museau à ce qu'il a dommagié, et par trois fois, et jamais plus ne s'i vouldra rembattre.

LE XXVIe EUVANGILLE.

Quant on voit plenté de chaudes soris voller entour une maison, il en fait bon deslogier, car c'est ung grant signe que temprement la destruira (V, 15).

LA XXVIIe EUVANGILLE.

Qui de nuit laisse sur la table la nappe estendue, et les soris viennent par nuit sur la nappe mengier les millettes de pain, quiconque mengue le lendemain sur icelle nappe, ses dens lui deviennent noirs et tost après pourrissent (V, 16).

LA XXVIIIe EUVANGILLE.

Qui le samedi ne met sur le hasple toutes les fusées de la septmaine, le lundi en trouve une mains, que les servans des faées

prent le samedi nuit pour leur droit ; et par tout font ainsi iceulx, si les presentent à chascune sa portion, lorsque par tout ont dilligamment vacqué.

LA XXIXe EUVANGILLE.

QUANT ung enfant est né et prest pour porter baptisier, soit filz ou fille, sur le bras où premier est mis prent-il l'adresce et inclination; car, quant vous perchevez une personne esclenchie, au porter baptisier, il fut premier couchié sur le bras esclenc, dont il tient à son prejudice. Et pour tout ne pœult l'en faillir de premier couchier et porter l'enfant sur le droit lez.

LA TRENTIÈME EUVANGILLE.

QUANT ung puceau prent une vesve à femme, le premier enfant qu'ilz auront, se c'est ung filz, pour aussi vray que Euvangille, il tiendra de sa mère et sera sage, et se c'est une fille, par droit contraire, elle toute sa vie demourra innocente.

LA XXXIe EUVANGILLE.

QUI en sa maison nourrist une chienne

gier cerises à la darraine aveuc leurs amoureuz ne autrement, car souvent advient que cellui à qui vient la darraine demeure le derrenier de tous à marier (I, 16).

LA DIX-HUITIÈME EUVANGILLE.

JENNES filles à marier, aveuc jeunes hommes ne autrement, jamais ne doivent mengier à le cacelouce : car, pour vray et par coustume, souvent advient que femmes en ont barron à part, et ainsi en pourroit advenir aux hommes (I, 16, *Glose*).

LA XIXe EUVANGILLE.

DIEU et raison deffendent le parler ne ramentevoir, devant nulle femme mariée en eage de porter enfans ou enchainte, de quelconque chose pour mengier, qui au besoing n'en pœult trouver et recouvrer pour l'en presenter (I, 17).

LA VINGTIÈME EUVANGILLE.

HOMME qui se double en son mariage est inhabile à toutes dignitez parvenir, et, si la femme faisoit après ce le cas pareil, sans faulte, lui causeur de l'un mal et l'autre, elle,



[TROISIÈME SERIE.]

Cy commencent les Euvangilles des Quenoulles, qui, à la tierce serie, ou siète, ou escriène, furent certiffiées estre vraies par les filleresses vielles et autres illec presentes, et qui entre elles jusques à ores maintiennent estre vraies.

Et premierement.

QUANT l'eure fut venue de la tierce serie, et que toutes furent venues, assises et mises au filler, deffendu fut que encoires nulz homs n'y entreroit. Adont Sebille, une des plus vielles de toutes et la plus compaigne à Transeline, se lieve et dist : Je vous prie, puis que chacun se taist, que j'aye congié de parler sur correction. Accordé fut.

LA PREMIERE EUVANGILLE DE LA TIERCE SERIE OU SIÈTE.

CERTES, Transeline, dit Sebille, en ra-

tant et si longuement qu'elle a des petis, si tost qu'ilz sont faonnez, cette première portée doibt estre noiée ; car de la garder oncques n'en advint que douleur, et pour vray tous deviennent mauvaiz ou sont dangereux du dent.

LA XXXIIe EUVANGILLE.

QUANT ung homs fait sa jument copuler de estalon, si tost qu'il pense qu'elle a retenu, on la doibt mener en lieu où elle voie de beaulz chevaux et hardis, affin que sa portée prende plus vigoureuse inclination. Et pour tout vray, qui ainsi en fera ainsi en advendra.

LA XXXIIIe EUVANGILLE.

S'EN vostre maison avez une chatte qui faonne des petis ou mois de may, faittes-les incontinent jetter au loing, car qui en eslève doibt savoir que jamais ne font nulz biens.

LA XXXIIIIe EUVANGILLE.

QUI par coustume tient en son hostel mireoir pendant, soit en chambre ou en salle,

de jour ne siet pas mal à y regarder. Mais, si tost que la nuit est venue, point on ne s'i doit mirer, ainchois le retourner ou couvrir la glace; car de legier l'en y pourroit en mirant veoir le mauvais (IV, 16).]

LA XXXV[e] EUVANGILLE.

Quant en quelque chambre voulez adouber lit ou couche à dormir, mettez le dossal vers midy, affin que, se quelqũe pacient y couchoit, qu'il ait tousjours la clarté du jour sans grant veue de soleil, et au serain et au matin le air de levant et ponent, qui sentent ayr de montaignes et de fontaines, et par ainsi moult tost pœult recouvrer santé à petis despens.

LA XXXVI[e] EUVANGILLE.

Quant homme ou femme se liève ou matin, et il vest sa chemise à l'envers, il s'en peult de legier perchevoir incontinent qu'il cognoist que quelque chose qu'il face ne lui est plaisante ne prouffitable, ains dommageable, soit en achattant ou en vendant, et ainsi, pour tout vray, en advient (IV, 17.)

LA XXXVII[e] EUVANGILLE.

Deux hommes qui bien ayment l'un l'au-

tre, jamaiz, si tous deux menguent à une table et à ung escot, ne doibvent boire ensemble, mais l'un devant, l'autre après; car autrement ilz, à ung très grant besoing, ne se pourroient secourir.

LA XXXVIIIe EUVANGILLE.

QUANT une femme a son coq lent et niche, elle par force lui doibt faire mengier des aulz, dont ilz deviennent hardis, furieuz et fort combatans. Et quant telz sont devenus, mieulz en gardent leurs drois et en sont amez et cremus de leurs gelines (IV, 18).

LA XXXIXe EUVANGILLE.

QUI vœult nourrir et eslever petis chiens sans gaires croistre, doibt le matin laver ses mains en eaue largement, et de celle eaue moullier le pain qu'on donne aux petis chiens, quy par ainsi gaires ne croistront plus que icelles mains ne facent (IV, 19).

LA XLe ET DERNIÈRE EUVANGILLE.

QUANT une femme pour aler pissier engambe de nuit pardessus son mary, se c'est devant le tiers chant du cocq, affin que bras

ou jambe ou autre n'en perde sa souplesse, la doibt faire retourner ainsi qu'elle ala; et, se cest après le chant derrenier, elle a loy de s'en retourner par ailleurs (IV, 20).

A tant finent les Euvangilles des Quenoulles, jadiz recueillies par honnorables et discrètes personnes maistre Fouquart de Ca[m]bray, maistre Anthoine du Val et Jehan d'Arras, dit Caron.





[QUATRIÈME SERIE.]

DEPUIS les precedentes Euvangiles est avenu que un homme et sa femme aloient de Lille à la Bassée, et, environ Fournes, les surprint la nuit moult obscure, et assez tost après ilz se desvoyèrent, par ce que, à leur avis, tousjours veoient loing d'eulx une chandeille. Si sieuvirent icelle jusques au prèz du jour, qu'ilz s'apperçeurent estre retournéz ou lieu où la nuit les avoit pris. Dont lendemain s'espandy la nouvelle entre les vieilles aux series où les fileresses de coustume s'assemblent, où souvent estoit parlé de Sebille et des faéez.

[1]. SUR quoy fut dit et conclud pour Euvangile par une vieille ridée, que ces deux gens ainsi abusez avoient faussement amé l'un l'autre, et que le luiton avoit poveoir de les ainsi mener et abuser jusques à ce que la femme aura de son mary ou filz ou fille.

[2]. En non Dieu, respondy une autre non moins jone, quant premièrement je amay par amours, qui fut assez loyaument, toutesfois le luiton m'abusa maintes fois, et aussi me traveilla le quauquemare souvent, jusques à ce que je y eus remedié.

[3]. Je vous prie, dist une autre sans dens qui aloit au baston, que tu me dyes par comment tu fus quitte de la quauquemare, qui aincoires me traveille souvent; car, se ne fust ce meschief, et un, que bien congnoy, à mon plaisir me requeroit de marier, jà ne lui refuseroie.

[4]. Pour aussi vray que Euvangille, respondy celle, on me fist prendre viij festus cueillis la nuict de sainct Jehan, et d'iceulx en faire iiij petites croix et les mettre aux quatre corons de mon lit, et ainsy en fus delivré.

[5]. Certes ainsy en feray-je, respondy la vielle, affin de parvenir, se Dieu veult, aincoires au dessus de mon desir.

[6]. Certes, dist une autre fileresse non gaires ancienne, moult de fois ay oy parler des luitons; mais oncques n'en fus abusée. Mais de la quauquemare ne me sçay faire quitte. J'ay autres fois oy dire que qui moust ses vaches le vendredy par entre deux jambes par derrière, la quauquemare

le traveille tost, et son mary en a l'aventure. Mais je n'y ay volu entendre. Il a autrement du mal assez, et si m'en porroit estre de pis; vous entendez bien le surplus.

[7]. Il n'y a point de faulte, dist l'une des filleresse, qui veult estre quitte de la quauquemaire, si s'endorme les bras en croix, et qui si se doute du luiton, si veste sa chemise ce devant derrière.

[8]. Le luiton, dist une autre moult vielle, quant j'estoie à marier, me suivoit de nuit où que j'aloye et grant paour me faisoit. Une nostre voisine me dist : Porte du pain avec toy, et quant volenté te prent de pissier, fay ton aise, et tandis mengue de ton pain; s'il te voit ce faire, jamais plus il te suivera.

[9]. La survint une jadis compaigne à dame Traseline, qui dist : Or ça, où sont voz devises? — Sachiez, dist une vielle, que nous parlons des luitons, de la quauquemare et des travaulz qu'ilz nous donnent souvent.—Et, pour aussi vray que Euvangile, dist celle compaigne, se ilz vous ont traveillié, pas ne m'ont oublié; car, n'eust esté l'ayde de dame Traseline, qui sçet des secrez de Sebile, j'estoie perdue.

[10]. Mais parlons de ces leus vvarous, qui n'est riens si dangereux que leur mon-

tre. Car mon mary, que j'ay espousé et que tel l'ay souppechonné, passé a xxxvj ans m'en fait perdre maint beau somme. Je ne sçay que penser, ne nul remède n'ay trouvé fors un seul. C'est de mon chat, qui va par nuit en amours; car il me deffend contre tel peril, et se met au devant de iceulx, et à toute heure deffend son ami.

[11]. Pour aussi vray que nous sommes icy assises, dist une autre filerresse, moult de fois, puis dix ans, quant de nuit j'aloie à la serie, je rencontroie mon chat qui me venoit au devant, et si oioye après lui friente comme de ours ou de vache alant et venant de loing après moy.

[12]. Je oy, dist une autre, jà pieça raconter à une ma parente qu'elle doubtoit son mary estre leu vvarou. Mais, par conseil, si tost qu'il estoit nuit, celle traynoit sa coroie ou son escourceul sur la terre après elle, et par ainsi n'en povoit estre aprochié.

[13]. Cela n'est point mauvais, dist une autre, car il est esprouvé. Mais quand il vous sieut, il vous [convient] avoir de la chandeille benoite sur vous, et la tenez en vostre main sans alumer, et incontinent il vous eslongera et querra autre part son aventure.

LA XXVe EUVANGILLE.

QUI tient ung chat larron, et il est pris en present meffait, l'en lui doibt frotter son museau à ce qu'il a dommagié, et par trois fois, et jamais plus ne s'i vouldra rembattre.

LE XXVIe EUVANGILLE.

QUANT on voit plenté de chaudes soris voller entour une maison, il en fait bon deslogier, car c'est ung grant signe que temprement la destruira (V, 15).

LA XXVIIe EUVANGILLE.

QUI de nuit laisse sur la table la nappe estendue, et les soris viennent par nuit sur la nappe mengier les millettes de pain, quiconque mengue le lendemain sur icelle nappe, ses dens lui deviennent noirs et tost après pourrissent (V, 16).

LA XXVIIIe EUVANGILLE.

QUI le samedi ne met sur le hasple toutes les fusées de la septmaine, le lundi en trouve une mains, que les servans des faées

prent le samedi nuit pour leur droit ; et par tout font ainsi iceulx, si les presentent à chascune sa portion, lorsque par tout ont dilligamment vacqué.

LA XXIXe EUVANGILLE.

QUANT ung enfant est né et prest pour porter baptisier, soit filz ou fille, sur le bras où premier est mis prent-il l'adresce et inclination; car, quant vous perchevez une personne esclenchie, au porter baptisier, il fut premier couchié sur le bras esclenc, dont il tient à son prejudice. Et pour tout ne pœult l'en faillir de premier couchier et porter l'enfant sur le droit lez.

LA TRENTIÈME EUVANGILLE.

QUANT ung puceau prent une vesve à femme, le premier enfant qu'ilz auront, se c'est ung filz, pour aussi vray que Euvangille, il tiendra de sa mère et sera sage, et se c'est une fille, par droit contraire, elle toute sa vie demourra innocente.

LA XXXIe EUVANGILLE.

QUI en sa maison nourrist une chienne

tant et si longuement qu'elle a des petis, si tost qu'ilz sont faonnez, cette première portée doibt estre noiée; car de la garder oncques n'en advint que douleur, et pour vray tous deviennent mauvaiz ou sont dangereux du dent.

LA XXXII[e] EUVANGILLE.

QUANT ung homs fait sa jument copuler de estalon, si tost qu'il pense qu'elle a retenu, on la doibt mener en lieu où elle voie de beaulz chevaux et hardis, affin que sa portée prende plus vigoureuse inclination. Et pour tout vray, qui ainsi en fera ainsi en advendra.

LA XXXIII[e] EUVANGILLE.

S'EN vostre maison avez une chatte qui faonne des petis ou mois de may, faittes-les incontinent jetter au loing, car qui en eslève doibt savoir que jamais ne font nulz biens.

LA XXXIIII[e] EUVANGILLE.

QUI par coustume tient en son hostel mireoir pendant, soit en chambre ou en salle,

de jour ne siet pas mal à y regarder. Mais, si tost que la nuit est venue, point on ne s'i doit mirer, ainchois le retourner ou couvrir la glace; car de legier l'en y pourroit en mirant veoir le mauvais (IV, 16).

LA XXXVe EUVANGILLE.

Quant en quelque chambre voulez adouber lit ou couche à dormir, mettez le dossal vers midy, affin que, se quelqũe pacient y couchoit, qu'il ait tousjours la clarté du jour sans grant veue de soleil, et au serain et au matin le air de levant et ponent, qui sentent ayr de montaignes et de fontaines, et par ainsi moult tost pœult recouvrer santé à petis despens.

LA XXXVIe EUVANGILLE.

Quant homme ou femme se liève ou matin, et il vest sa chemise à l'envers, il s'en peult de legier perchevoir incontinent qu'il cognoist que quelque chose qu'il face ne lui est plaisante ne prouffitable, ains dommageable, soit en achattant ou en vendant, et ainsi, pour tout vray, en advient (IV, 17.)

LA XXXVIIe EUVANGILLE.

Deux hommes qui bien ayment l'un l'au-

tre, jamaiz, si tous deux menguent à une table et à ung escot, ne doibvent boire ensemble, mais l'un devant, l'autre après; car autrement ilz, à ung très grant besoing, ne se pourroient secourir.

LA XXXVIII[e] EUVANGILLE.

QUANT une femme a son coq lent et niche, elle par force lui doibt faire mengier des aulz, dont ilz deviennent hardis, furieux et fort combatans. Et quant telz sont devenus, mieulz en gardent leurs drois et en sont amez et cremus de leurs gelines (IV, 18).

LA XXXIX[e] EUVANGILLE.

QUI vœult nourrir et eslever petis chiens sans gaires croistre, doibt le matin laver ses mains en eaue largement, et de celle eaue moullier le pain qu'on donne aux petis chiens, quy par ainsi gaires ne croistront plus que icelles mains ne facent (IV, 19).

LA XL[e] ET DERNIÈRE EUVANGILLE.

QUANT une femme pour aler pissier engambe de nuit pardessus son mary, se c'est devant le tiers chant du cocq, affin que bras

ou jambe ou autre n'en perde sa souplesse, la doibt faire retourner ainsi qu'elle ala; et, se cest après le chant derrenier, elle a loy de s'en retourner par ailleurs (IV, 20).

A tant finent les Euvangilles des Quenoulles, jadiz recueillies par honnorables et discrètes personnes maistre Fouquart de Ca[m]bray, maistre Anthoine du Val et Jehan d'Arras, dit Caron.





[QUATRIÈME SERIE.]

DEPUIS les precedentes Euvangiles est avenu que un homme et sa femme aloient de Lille à la Bassée, et, environ Fournes, les surprint la nuit moult obscure, et assez tost après ilz se desvoyèrent, par ce que, à leur avis, tousjours veoient loing d'eulx une chandeille. Si sieuvirent icelle jusques au prèz du jour, qu'ilz s'apperçeurent estre retournéz ou lieu où la nuit les avoit pris. Dont lendemain s'espandy la nouvelle entre les vieilles aux series où les fileresses de coustume s'assemblent, où souvent estoit parlé de Sebille et des faéez.

[1]. SUR quoy fut dit et conclud pour Euvangile par une vieille ridée, que ces deux gens ainsi abusez avoient faussement amé l'un l'autre, et que le luiton avoit poveoir de les ainsi mener et abuser jusques à ce que la femme aura de son mary ou filz ou fille.

[2]. EN non Dieu, respondy une autre non moins jone, quant premièrement je amay par amours, qui fut assez loyaument, toutesfois le luiton m'abusa maintes fois, et aussi me traveilla le quauquemare souvent, jusques à ce que je y eus remedié.

[3]. JE vous prie, dist une autre sans dens qui aloit au baston, que tu me dyes par comment tu fus quitte de la quauquemare, qui aincoires me traveille souvent; car, se ne fust ce meschief, et un, que bien congnoy, à mon plaisir me requeroit de marier, jà ne lui refuseroie.

[4]. POUR aussi vray que Euvangille, respondy celle, on me fist prendre viij festus cueillis la nuict de sainct Jehan, et d'iceulx en faire iiij petites croix et les mettre aux quatre corons de mon lit, et ainsy en fus delivré.

[5]. CERTES ainsy en feray-je, respondy la vielle, affin de parvenir, se Dieu veult, aincoires au dessus de mon desir.

[6]. CERTES, dist une autre fileresse non gaires ancienne, moult de fois ay oy parler des luitons; mais oncques n'en fus abusée. Mais de la quauquemare ne me sçay faire quitte. J'ay autres fois oy dire que qui moust ses vaches le vendredy par entre deux jambes par derrière, la quauquemare

le traveille tost, et son mary en a l'aventure. Mais je n'y ay volu entendre. Il a autrement du mal assez, et si m'en porroit estre de pis; vous entendez bien le surplus.

[7]. Il n'y a point de faulte, dist l'une des filleresse, qui veult estre quitte de la quauquemaire, si s'endorme les bras en croix, et qui si se doute du luiton, si veste sa chemise ce devant derrière.

[8]. Le luiton, dist une autre moult vielle, quant j'estoie à marier, me suivoit de nuit où que j'aloye et grant paour me faisoit. Une nostre voisine me dist : Porte du pain avec toy, et quant volenté te prent de pissier, fay ton aise, et tandis mengue de ton pain; s'il te voit ce faire, jamais plus il te suivera.

[9]. La survint une jadis compaigne à dame Traseline, qui dist : Or ça, où sont voz devises? — Sachiez, dist une vielle, que nous parlons des luitons, de la quauquemare et des travaulz qu'ilz nous donnent souvent.—Et, pour aussi vray que Euvangile, dist celle compaigne, se ilz vous ont traveillié, pas ne m'ont oublié; car, n'eust esté l'ayde de dame Traseline, qui sçet des secrez de Sebile, j'estoie perdue.

[10]. Mais parlons de ces leus vvarous, qui n'est riens si dangereux que leur mon-

tre. Car mon mary, que j'ay espousé et que tel l'ay souppechonné, passé a xxxvj ans m'en fait perdre maint beau somme. Je ne sçay que penser, ne nul remède n'ay trouvé fors un seul. C'est de mon chat, qui va par nuit en amours; car il me deffend contre tel peril, et se met au devant de iceulx, et à toute heure deffend son ami.

[11]. POUR aussi vray que nous sommes icy assises, dist une autre filerresse, moult de fois, puis dix ans, quant de nuit j'aloie à la serie, je rencontroie mon chat qui me venoit au devant, et si oioye après lui friente comme de ours ou de vache alant et venant de loing après moy.

[12]. Je oy, dist une autre, jà pieça raconter à une ma parente qu'elle doubtoit son mary estre leu vvarou. Mais, par conseil, si tost qu'il estoit nuit, celle traynoit sa coroie ou son escourceul sur la terre après elle, et par ainsi n'en povoit estre aprochié.

[13]. CELA n'est point mauvais, dist une autre, car il est esprouvé. Mais quand il vous sieut, il vous [convient] avoir de la chandeille benoite sur vous, et la tenez en vostre main sans alumer, et incontinent il vous eslongera et querra autre part son aventure.

[14]. JE oy, dist une autre vielle, jà pieça raconter à une mienne voisine qui souppechonnoit son mari d'estre leu vvarou, car elle le perdoit souvent en yver, entre le Noel et la chandeleur. Un soir elle se party de sa maison traynant son escourceul après elle, et lendemain elle perceut entre ses dens aincoires des pièces du fil dudit escourceul, que le matin avoit trouvé tout deschiré aux dens.

[15]. DIST une autre vielle : Se un homme a telle destinée d'estre leu vvarou, c'est fort se son filz n'en tient, et, se filles a et nulz filz, volentiers sont quauquemaires.

[16]. CERTES, dist lors une des plus sages de toute l'assemblée, je vous ascoute volentiers, et voz raisons ne sont que bonnes. Mais que me direz-vous des mors esperis ? Il s'en fait bon garder, aussi bien que de luitons, de quauquemaires ou de leu vvarous ; car ilz traveillent sans estre veus, et aussi souvent confortent. Et les pires sont ceulx des enfans mornez, et les plus courtois sont des enfans destruits, puisqu'ilz sont néz après leur baptesme occis ou estains.

[17] DIST une autre vielle : Quant l'enfant est néz, bien doit estre baptisié, ou

autrement, s'il n'est bien pourleu et à loisir, il aura en sa vie mal encontre ou quelque autre male aventure.

[18]. UN homme qui femme prent par mariage doit avoir qu'elle ne soit née par jour perilleux, s'il n'en veult avoir povre joye; et pareillement doit la femme enquerir de son mari.

[19]. LA eut une autre vielle qui dist: Je me donne grant merveille de ces amans par amours, qui suivent leurs amies longtemps, puis reviennent et cuident estre amez comme devant. Certes ilz n'en ont garde; je ne le sçay que par moy mesme; et puis prient, et s'aucune chose leur est ottroyée, ils ne compèrent point et faillent de promesse, puis vuellent revenir par excusation. Jamais après ce bien à femme ne feront.

[20]. PAR CES croix, dist une autre vielle toute ridée, pas ne suis des plus jones; mais, se le plus beau de tous autres m'avoit prié et en eust acquis quelque ottroy, et il deffailloit de sa promesse, jamais à temps n'y revendroit. Et se femme par sa folie autrement le fait, jamais bien ne lui en doit avenir.

[21]. PAR CES deux mains, dist une autre

vielle, j'en ay eu sept espousez, qui tous m'ont wyhotté, comme je doubte; mais, esperant d'en avoir un bon, se de marier estoie requise, s'il estoit à mon plaisir, bon gré l'en sauroye.

[22]. En nom, dist une austre, aussi bien se mari on de cervoise comme de vin, ne l'un ne l'autre ne maintient en sa maison paix. Mais qui me frauderoit du lit, jamais de moy beau ris n'auroit.

[23]. Hée Dieu! dist une autre vieille, que vault compaignie, s'amour n'y a? Nul n'est wihot, ne viel, ne lait, ne mal eureux, s'il ne le cuide estre. Qui de maint meschief veult estre quitte, si ne se marie jamais sur le jeudy.

[24]. Femme nulle, dist une autre, ne doit homme espouser en decours de lune, pour le bon eur que la lune donne à son renouvellement.

[25]. Ha! dist une autre, femme qui doubte estre enchainte, ne doibt mengier frommage mol; car, s'elle porte filz, il aura petit v.. et court, et, se c'est une fille, elle aura c.. large, parfont et maigre.

[26]. Pour estre quite des poirions, il fault prendre du fille que une femme a filé tandis qu'elle couche d'enfant, et en loyer

les poirions, et incontinent ilz cherront tous, sans aucune remède.

Reliqua desunt nunquam scripta.





GLOSSAIRE-INDEX[1].

1. Le chiffre romain indique la journée, et le chiffre arabe le chapitre. *App.* signifie appendice. Les lettres A et B, qui suivent, indiquent la 1re ou la 2e partie de l'appendice. Les chiffres romains placés à la suite indiquent la série, et les chiffres arabes l'*évangile*.

Banc, II, 5, 6, 10.
Baptême. *App.* B, IV, 17.
Bas voler, le commerce amoureux.
Batiure, *App.*, B, IV, 14.
Baudement, gaîment.
Benedicite, III, 15, *glose*.
Bénir le soleil et les étoiles, III, 14.
Berchier, bercer.
Bête étranglée par le loup, V, 10.
Beurre, V, 7, 9. *App* B, III, 5.
Bienveignier, donner la bienvenue.
Boire au soulier, I, 23, *glose*.
— trouble, III, 21, *glose*.
— sans s'enivrer, VI, 15.
— avec quelqu'un, *App.* B, II, 21 ; III, 37.
Boire à la fontaine d'amour, faire l'amour, III, 1, 9.
Bouter, mettre.
Boyau, cordon ombilical, I, 13, glose.
Brandons (Jour des), fête de la S.-Jean.
Bras droit, IV, 15. *App.* B, III, 19.
Buée, lessive.

Cachelouche, I, 16, *glose*.
Canes, III, 8.
Cauchemar, II, 5, *glose* ; II, 9, *glose* ; II, 10 ; II, 10, *glose* ; — *App* B, IV, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 15, 16.
Cauquemare, cauchemar. Ce mot est écrit de diverses manières dans les différentes éditions des *Evangiles des Quenouilles*. Nous avons même trouvé le mot *chauchevieille*, nom qu'on donne encore au cauchemar dans les patois du midi de la France.
Cauqui, ie, tourmenté, ée, du cauchemar.
Cendre, II, 23.
Cense, ferme, métairie.
Cerf, II, 3, *glose ;* III, 10, *glose*.
Cerises, I, 16.
Chandelle bénite, *App.* B, IV, 13.
Chant du coq, IV, 20.
Chapon, V, 1.
Char, chair.
Charmes, enchantements, II, 1 ; III, 4 ; IV, 23 ; V, 1, 2, 3, 4, 5, 6 ; VI, 2, 10, 11, 16 ; *App.* B, III, 5, 8, 9.
Chat, II, 22 ; II, 24, *glose ;* III, 2 ; V, 19 ; *App.* B, II, 40, 48 ; III, 5, 8, 17, 25 ; IV, 10, 11.
Chatons de mai, *App.* B, III, 33.
Chausser son pied droit le premier, III, 16.
Chauvesouris, V, 15.
Chemise, II, 12, *glose* ; IV, 17 ; V, 2 ; *App.* B, IV, 7.
Cheoir, tomber.
Cheoir par derrière, I, 9, *glose*, est dit d'une femme facile en amour.
Cheval, II, 4 ; III, 9 ; VI, 10. 11. *App.* A, 18.
Chevauchier, aller à cheval, à califourchon.
Chevauchier sans selle, faire l'amour, III, 21, *glose*.
Cheveux crépus, I, 14.
Chief, tête.
Chien, II, 13, *glose*, 24 ; III, 9 ; IV, 19 ; V, 1, 3, 5 ; *App.* B, III, 8, 31.
Cigogne, II, 7, *glose* ; VI, 18.
Coffin, boîte.
Colliége de Glatigny, maison de prostitution.
Commerce charnel entre compère et commère, IV, 2, 3.
— avec une religieuse, IV, 4.
Compère et commère, IV, 2, 3.
Comperer, racheter, expier.

Enluminer, éclairer.
Ennemi, le diable.
Enrouement, *App.* B, II, 38.
Enseigne, signe, marque.
Envis, par force.
Épée, I, 14, *glose*; I, 15; III, 20; IV, 1.
Épingles, II, 20, *glose*.
Épousée, V, 12.
Eschever, esquiver, éviter.
Esclenc, gauche.
Esclenchi, gaucher.
Escopine, démangeaison.
Escopir, démanger.
Escourceul, *App.* B. IV, 12, 14.
Escriene, écreigne.
Espinceaux, épingles.
Espovantaire, épouvantail.
Esprits, *App.* B, IV, 16.
Estors (pied), malade d'une entorse, VI. 8.
Estoupper, boucher.
Estriner, étrenner.
Étoiles, III, 14.
Etoile filante, *App.* A, 16.
— poussinière, III, 14, *glose*.
Eur, heur; *bon* ou *mauvais eur*, bonheur, malheur.
Évangile des trois rois, IV, 1, *glose*.
Exaucement, exaltation, élévation.

Failli, manqué, perdu.
Faulroye, manquerois.
Femme battue, I, 3; V, 2.
— enceinte, I, 7, 8, 15, 17, 22, 23; IV, 9, 10, 11; V, 8, 20; *App.* B, II, 82; IV, 25, 26.
— peureuse, I, 15.
— qui file, IV, 22.
— qui trompe son mari, I, 18.
— trompée par son mari, II, 15, *glose*; *App.* B, IV, 21.
Fer de cheval, II, 16.
Férir, frapper, blesser.
Festu, brin de paille.
Feu, II, 23 et *glose*; III, 7.
Fièvres, II, 15, *glose*, VI, 1, 2, 4, 6, 7, 13.
Fil, I, 6; II, 11; *App.* B, IV, 26.
Fille à marier, I, 6, 8, 9, 10, 16; II, 23, *glose*.
Finer d'une chose, l'obtenir.
Foucq, abondance.
Foulure du pied, VI, 8.
— au pied d'un cheval, VI, 10.
Fourque, fourche.
Friente, bruit.
Fromage, V, 5.
— mou, *App.* B, IV, 25.
Fuerre, paille.
Fuseaux, *App.* B, III, 28.
Fusée, fuseau.

Gannes, traîtres.
Garbes, gerbes.
Garyonner, est dit du cri de la pie, des moineaux, etc.
Gartier, jarretière.
Gauguier, IV, 23.
Geline, poule.
Gengle, bavardage.
Gourmandise, I, 13.
Gravelle, III, 3, 21.
Greil, gril.
Grever, blesser, opprimer.
Gril, II, 5.
Guerre, I, 20.
Guerredonner, récompenser.
Gymberter, faire l'amour.

Haleine douce, I, 13, glose.
— mauvaise, I, 11; IV, 16, *glose*. — par derrière, exemple, I, 11, *glose*.
Happles, *hasples*, instrument servant à *haspler*, probablement à mettre le fil en écheveaux.
Herbe de chat, II, 1.
Het, *à mon het*, à ma guise.
Heurter, I, *glose*.
Hirchare, page 82.
Hirondelles, VI, 14; *App.* B, II, 20.



TABLE DES MATIÈRES.

---

89. Ban




3 2044 019 831 809

